



Pièce n°6

Annexes Sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2017

Le président- Philippe TAUTOU



**Euclid
Eurotop**

33 Bd de l'Yser
76000 ROUEN
Tél : 02.35.71.42.32
urbanisme@euclid-eurotop.fr

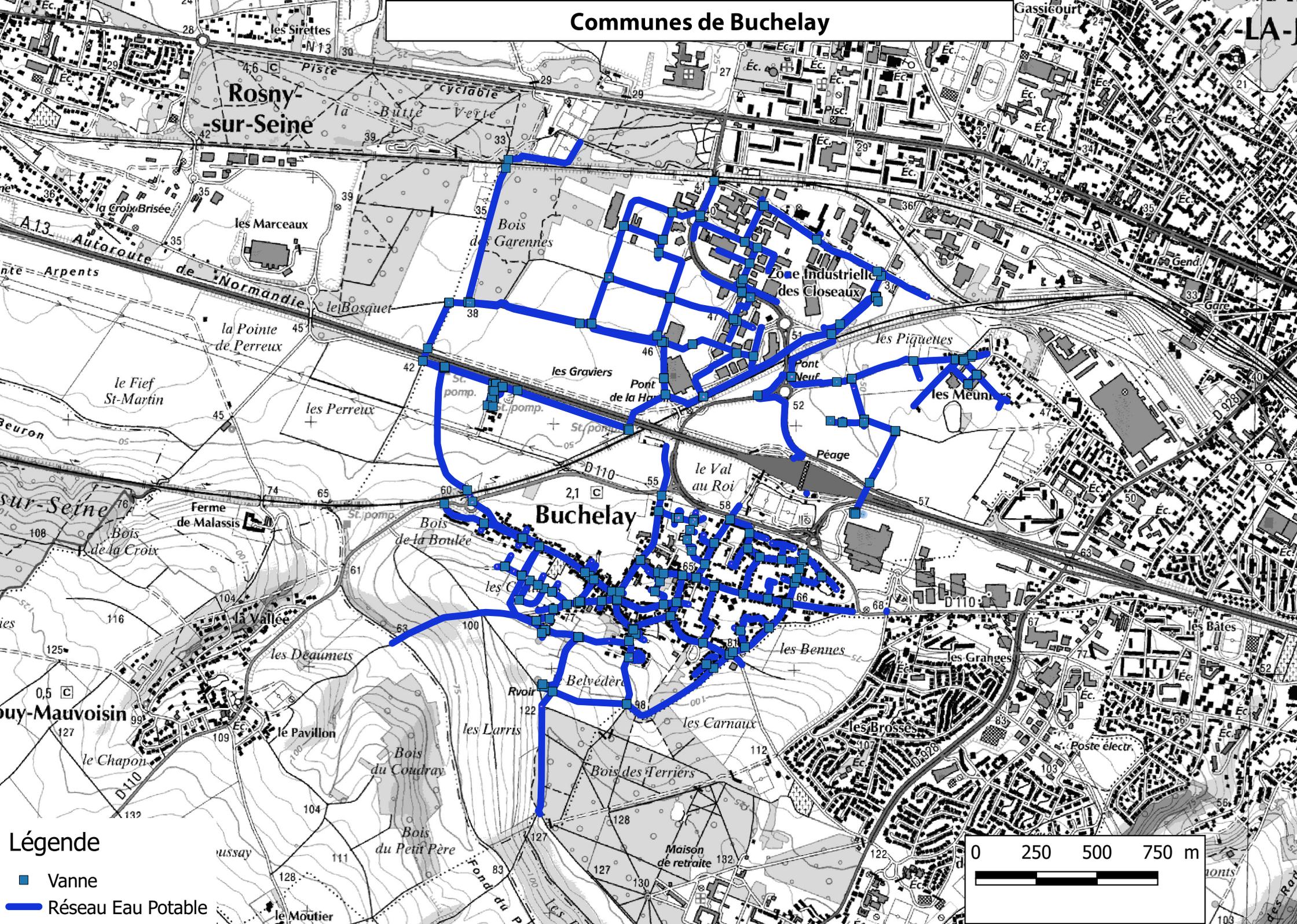
Les Annexes sanitaires comprennent :

Les plans des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif

Le plan du réseau électrique

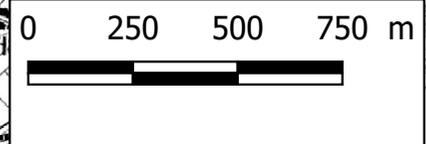
Les rapports de délégués de services publics concernant les déchets

Communes de Buchelay

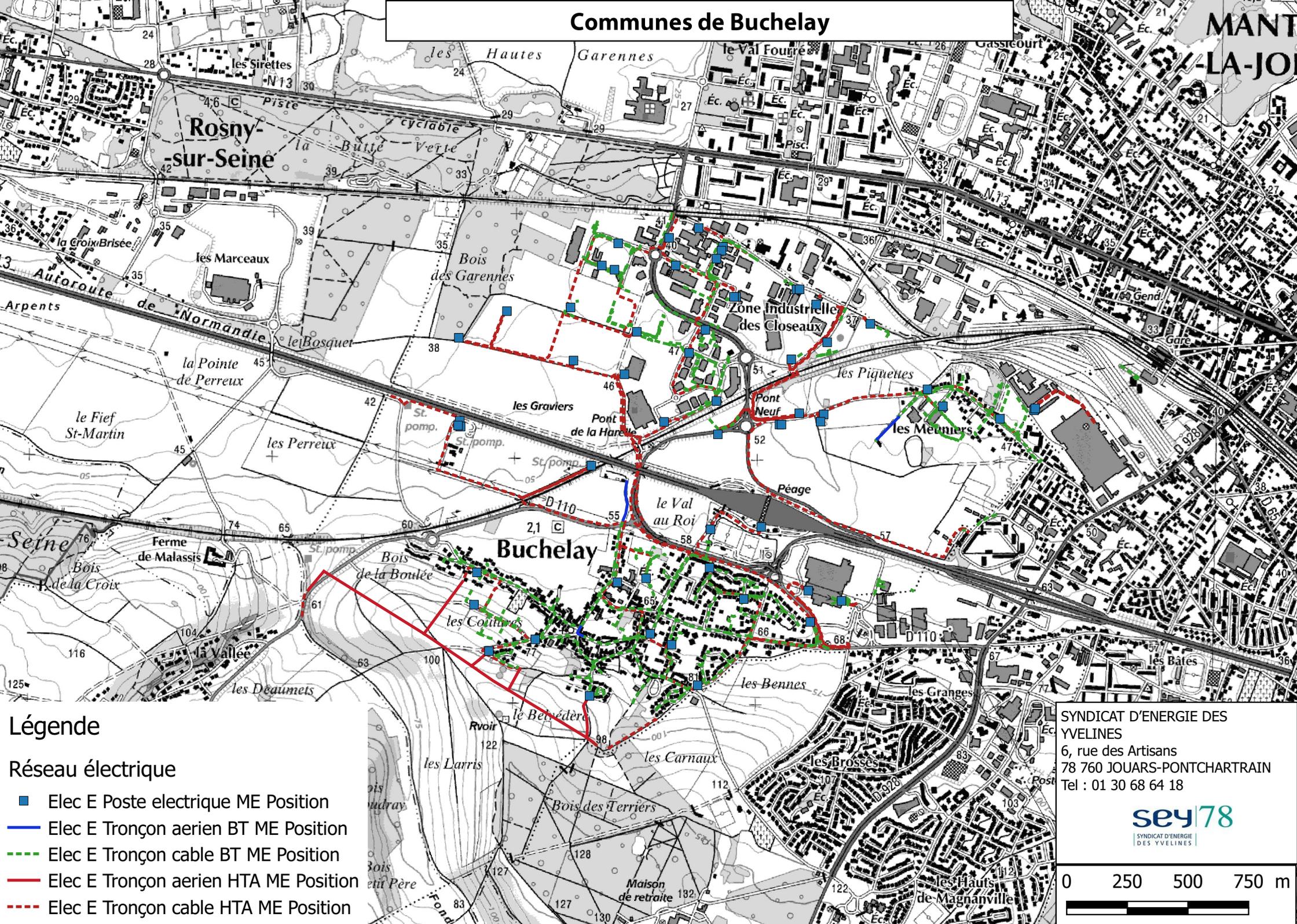


Légende

- Vanne
- Réseau Eau Potable



Communes de Buchelay



MANT
-LA-JO

Légende

Réseau électrique

- Elec E Poste électrique ME Position
- Elec E Tronçon aérien BT ME Position
- Elec E Tronçon câble BT ME Position
- Elec E Tronçon aérien HTA ME Position
- Elec E Tronçon câble HTA ME Position

SYNDICAT D'ENERGIE DES
YVELINES
6, rue des Artisans
78 760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tel : 01 30 68 64 18



RAPPORT ANNUEL 2014



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport établi conformément à la loi n° 2000-404 du 11 mai 2000

Sommaire

I.	Présentation de la CAMY	4
1.	Périmètre de la CAMY	4
2.	Compétence de la CAMY	5
II.	Organisation de la collecte	6
1.	Contrats de la collecte	6
2.	Mode de collecte	6
3.	Fréquence de collecte	7
4.	Caractéristiques de la pré-collecte	8
5.	Tonnages collectés	9
a)	Les ordures ménagères	9
b)	Les Emballages Ménagers Recyclables	9
c)	Le plastique	9
d)	Le papier	9
e)	Le verre	10
f)	Les déchets végétaux	10
g)	Les encombrants	10
h)	Les papiers des collèges et lycées	11
i)	Les cartons	11
j)	La redevance spéciale	11
k)	Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	11
l)	Les textiles	12
6.	Déchèteries	13
a)	Déchèterie mobile	13
b)	Déchèterie des Closeaux	13
c)	Déchèteries extérieures	15
7.	Synthèse des tonnages collectés	16
III.	Organisation du traitement	18
1.	Caractéristiques	18
2.	Les ordures ménagères et assimilées	18
3.	Les emballages ménagers recyclables	22
a)	Centre de tri de Triel-sur-Seine	22
b)	Centre de tri de Vigny	23
c)	Synthèse	24
4.	Le papier	25
a)	Centre de tri des Closeaux à Mantes-la-Jolie	26
b)	Centre de tri de Vigny	26
c)	Synthèse	26
5.	Le Verre	27
6.	Les encombrants	27
a)	Tri des encombrants	27
b)	L'enfouissement des encombrants	28
Le centre de stockage EMTA		28
7.	Les déchets végétaux	29
IV.	Synthèse des tonnages 2014	32
V.	Synthèse des coûts 2014	34
VI.	La prévention des déchets	35
VII.	La communication et l'information aux habitants	39
1.	Suivi qualitatif et quantitatif	39
a.	Permanence téléphonique : répartition des appels en 2014	39
b.	Suivi de collecte et audit de qualité du tri	39
c.	Réalisation de caractérisations en centre de tri	40

2.	Sensibilisation orale de proximité	40
a.	Sensibilisation auprès des habitants.....	40
b.	Animations tout public.....	40
3.	Divers	40
VIII.	Annexes	41

I. Présentation de la CAMY

1. Périmètre de la CAMY

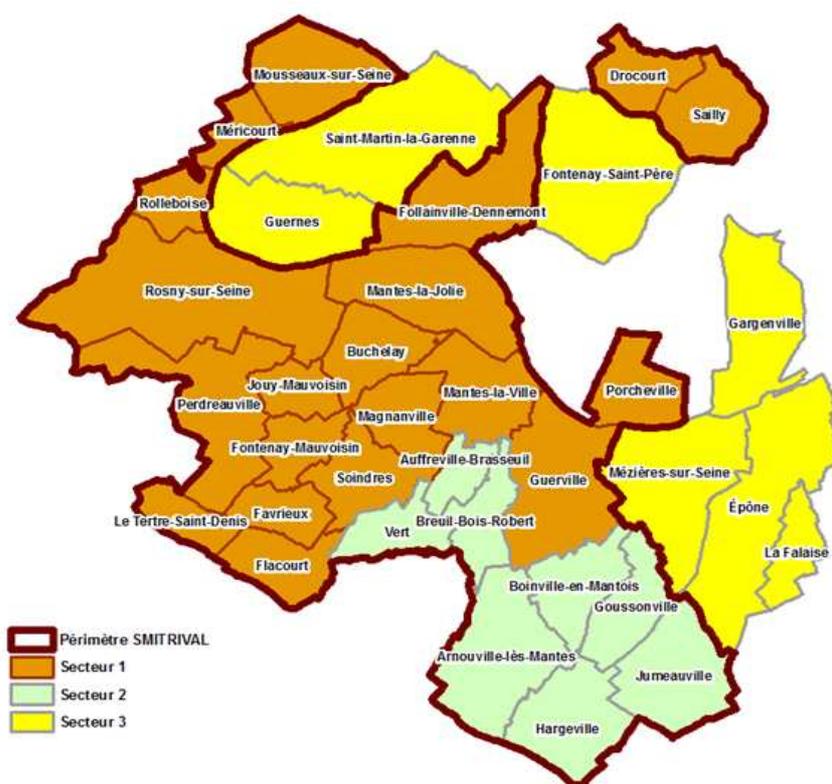
En 2014, la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) se compose de 35 communes pour 113 709 habitants soit 46 % d'habitat vertical :

COMMUNES	POPULATION	PART / POPULATION TOTALE	TAUX D'HABITAT VERTICAL
BUHELAY	2 406	2%	10%
DROCOURT	522	0%	10%
FAVRIEUX	149	0%	2%
FLACOURT	137	0%	4%
FOLLAINVILLE-DENNEMONT	1 851	2%	9%
FONTENAY-MAUVOISIN	412	0%	1%
GUERVILLE	2 109	2%	11%
JOUY-MAUVOISIN	553	0%	4%
MAGNANVILLE	5 904	5%	16%
MANTES-LA-JOLIE	42 727	38%	81%
MANTES-LA-VILLE	19 839	17%	56%
MERICOURT	386	0%	11%
MOUSSEUX-SUR-SEINE	617	1%	2%
PERDREAUVILLE	630	1%	1%
PORCHEVILLE	3 071	3%	10%
ROLLEBOISE	406	0%	23%
ROSNY-SUR-SEINE	5 614	5%	13%
SAILLY	380	0%	7%
SOINDRES	608	1%	6%
LE TERTRE-SAINT-DENIS	114	0%	3%
Sous total secteur 1	88 435	78%	14%
ARNOUVILLE-LES-MANTES	864	1%	4%
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	595	1%	3%
BOINVILLE-EN-MANTOIS	321	0%	3%
BREUIL-BOIS-ROBERT	713	1%	8%
GOUSSONVILLE	615	1%	12%
HARGEVILLE	409	0%	4%
JUMEAUVILLE	584	1%	6%
VERT	797	1%	7%
Sous total secteur 2	4 898	4%	6%
EPONE	6 473	6%	28%
LA FALAISE	607	1%	11%
FONTENAY-SAINT-PERE	988	1%	5%
GARGENVILLE	6 811	6%	16%
GUERNES	1 010	1%	6%
MEZIERES-SUR-SEINE	3 556	3%	16%
SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	931	1%	6%
Sous total secteur 3	20 376	18%	12%
TOTAL	113 709	100%	46%

La CAMY est constituée de :

- 2 villes centres pour 55 % de la population :
 - Mantes-la-Jolie (42 727 habitants soit 38 % de la population totale) comprenant notamment un centre-ville commerçant majoritairement composé d'habitat vertical et de secteurs historiques exigus ; un quartier dit sensible et des quartiers plutôt pavillonnaires.
 - Mantes-la-Ville (19 839 habitants) composée de quartiers pavillonnaires et d'habitat vertical dense.
- 9 communes péri-urbaines,
- 24 communes rurales.

En 2014, la CAMY n'a pas connu d'évolution de son périmètre contrairement aux dernières années.



2. Compétence de la CAMY

La CAMY exerce la compétence « optionnelle » en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et plus précisément de la collecte, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Elle exerce sa compétence de la manière suivante :

- Prévention des déchets,
- Pré-collecte (conteneurisation),
- Collecte,
- Traitement,
- Gestion d'une déchèterie,
- Communication,
- Fiscalité.

La CAMY adhère au syndicat de traitement SMITRIVAL (sans transfert de compétence) concernant les flux suivants : ordures ménagères, emballages ménagers recyclables, papiers et verre.

A savoir que le SMITRIVAL a pour objet :

- le suivi de la gestion des installations de tri et de valorisation des déchets à Guerville (incinération des ordures ménagères et tri des emballages ménagers recyclables),
- la coordination du développement des collectes sélectives,
- la coordination technique et administrative,
- la coordination des actions de communication pour garantir le suivi des contrats avec la Région, l'Ademe ou Eco-emballages.

II. Organisation de la collecte

1. Contrats de la collecte

La collecte des déchets sur le territoire de la CAMY est assurée par des prestataires privés aussi bien en délégation de service public (secteur 1) qu'en marché de services (secteur 2 et 3) pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.

Du fait de l'extension du périmètre de la CAMY, plusieurs prestataires effectuent la collecte en 2014 :

- Le délégataire SOTREMA pour les communes du secteur 1,
- Le prestataire SEPUR - Les Mureaux pour les communes du secteur 2,
- Le prestataire SEPUR - Vigny pour les communes du secteur 3.

L'intégration successive des communes à la CAMY a impliqué le transfert de l'ensemble des contrats de collecte passés antérieurement par ces communes et jusqu'à leurs échéances sans modification des prestations et explique l'hétérogénéité des prestations sur le territoire.

La délégation de service public du secteur 1 lie la CAMY et la société SOTREMA pour une durée de 25 ans soit jusqu'au 29 juin 2019. Le délégataire assure : la gestion de l'activité de collecte des déchets urbains ; la gestion du parc de caissons de déchèterie, de conteneurs et de corbeilles ; la conception, la construction et le financement d'un parc à matériel et des équipements nécessaires à l'organisation de ces collectes ; la gestion de la redevance spéciale.

Le marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers du secteur 2 lie la CAMY et la société SEPUR pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014. Le prestataire assure la collecte et l'évacuation des déchets, la fourniture et maintenance des bacs.

Le marché de collecte des déchets ménagers assimilés du secteur 3 lie la CAMY et la société SEPUR pour une durée de 7 ans soit jusqu'au 31 mai 2018. Le prestataire assure la collecte des déchets et la fourniture de bacs pour la collecte sélective. En 2014, les prestations ont été facturées soit intégralement à la CAMY pour les prestations dissociées du SMIRTOM du Vexin soit à partir d'une clef de répartition calculée en fonction de la population légale en vigueur entre le SMIRTOM du Vexin et la CAMY pour les prestations non dissociées :

- 76,5% pour le SMIRTOM du Vexin,
- 23,5% pour la CAMY.

2. Mode de collecte

Sur le territoire de la CAMY, deux modes de collecte sont en place selon les secteurs et le type de déchets :

- Le porte à porte (Pàp),
- L'apport volontaire (Pàv).

L'alternance des modes de collecte s'explique par le transfert des contrats de collecte existants lors de l'intégration des nouvelles communes dont l'organisation a été maintenue :

TYPE DE DECHETS	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3
Ordures Ménagères Résiduelles	Pàp	Pàp	Pàp
Emballages Ménagers Recyclables	Pàp	Pàp	Pàp
Flaconnages en plastique	Pàv	-	-
Verre	Pàv	Pàv	Pàv + Pàp
Papier	Pàv	Pàv	Pàp

Déchets Végétaux	Pàp	Pàp	Pàp
Encombrants	Pàp	Pàp	Pàp
Papiers établissements scolaires	Pàp	-	-
Cartons des commerçants	Pàp	-	-
Redevance spéciale	Pàp	-	-

Il est à noter que l'hyper-centre de Mantes-la-Jolie du fait de l'étroitesse de ses rues et certains grands ensembles du Val Fourré n'ont pas la place pour disposer de la collecte sélective en porte à porte.

Par ailleurs, toutes les communes du secteur 3 ne bénéficient pas d'une collecte en porte à porte de déchets végétaux. En effet, seules les communes d'Épône et de La Falaise sont concernées.

3. Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte pour la collecte en porte à porte varient en fonction des secteurs et s'expliquent de la même façon que pour les modes de collecte :

TYPE DE DECHETS	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3
Ordures Ménagères Résiduelles	C1 à C6	C1	C1
Emballages Ménagers Recyclables	C0,5 et C1	C1	C0,5
Verre	-	-	C0,5
Papier	-	-	C0,5
Déchets Végétaux	C1 du 01/04 au 30/11	C1 du 24/03 au 05/12	C1 du 02/04 au 08/12
Encombrants	12 ou 4 fois par an	4 fois par an	3 ou 5 fois par an
Papiers établissements scolaires	C0,5	-	-
Cartons des commerçants	C1	-	-
Redevance spéciale	Oui	-	-

Les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles du secteur 1 se décomposent de la manière suivante :

- C3 à C6 sur les grands ensembles de Mantes-la-Ville ainsi que Mantes-la-Jolie et son hyper-centre,
- C1 sur les communes anciennement SICTOMP (Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Perdreaucourt, Soindres) et Sailly,
- C2 sur le reste du secteur.

Pour les emballages ménagers recyclables du secteur 1, la fréquence de collecte s'effectue de la façon suivante :

- C0,5 pour les communes anciennement du SICTOMP,
- C1 pour les autres communes.

En ce qui concerne la fréquence de collecte des encombrants du secteur 1, celle-ci se détaille de la manière suivante :

- 4 fois par an pour les communes anciennement SICTOMP,
- 12 fois par an pour les autres communes du secteur.

Quant à la collecte 5 fois par an du secteur 3, celle-ci correspond à la commune d'Épône.

Concernant la collecte en apport volontaire (papier, verre et flacons en plastique), la fréquence est variable et dépend du taux de remplissage des bornes.

4. Caractéristiques de la pré-collecte

En 2014, la fourniture des contenants pour la collecte en porte à porte et l'apport volontaire est comprise dans les marchés de collecte décrits dans le paragraphe précédent et détaillés ci-après :

Prestations	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3
Prestataire - Contrat	DSP SOTREMA	Marché SEPUR - Les Mureaux	Marché SEPUR - Vigny
Bacs Ordures Ménagères	Mise à disposition et maintenance	Location et maintenance	-
Bacs Déchets Recyclables	Mise à disposition et maintenance	Location et maintenance	Achat des bacs EMR, papier et verre sans maintenance
Composteurs	Achat	-	-
Déchets Végétaux	Mise à disposition et maintenance	Achat	-
PAV aériens Verre / Papier	Mise à disposition et maintenance (V : 154 ; P : 100)	PAV appartenant aux communes (x25) et Location sans maintenance de PAV (x3)	Location et maintenance de PAV (x13)
PAV enterrés Verre / Papier	Mise à disposition et maintenance (V : 27 ; P : 24)	-	-
PAV enterrés OM / EMR	Mise à disposition et maintenance (OM : 74 ; EMR : 64)	-	-

Du fait de la nature des contrats sur les différents secteurs, les contenants diffèrent :

TYPE DE DECHETS	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3
Ordures Ménagères	Bac vert à couvercle vert Conteneur enterré	Bac vert à couvercle vert	-
Emballages Ménagers Recyclables	Bac gris à couvercle bleu ou jaune	Bac vert à couvercle jaune	Bac vert à couvercle jaune
Papier	-	-	Bac gris à couvercle bleu
Verre	-	-	Bac gris à couvercle vert
Composteurs	Bois	-	-
Déchets Végétaux	Bac vert à couvercle vert	Sac biodégradable	-

5. Tonnages collectés

a) Les ordures ménagères

Les ordures ménagères correspondent aux déchets ordinaires de la consommation domestique et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers.

Tonnages	Mode de collecte	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	pàp	22 344,04T	22 088,49T	22 694,75T	2,74%
Secteur 2	pàp	1 341,92T	1 336,27T	1 277,21T	-4,42%
Secteur 3	pàp	2 677,05T	5 197,94T	5 229,58T	0,61%
Total		26 363,01T	28 622,70T	29 201,54T	2,02%

En 2014, la production d'ordures ménagères de la CAMY a augmenté de 1,2 % par rapport à 2013 soit 256,8 kg par habitant.

Il est à noter que les emballages d'acier et d'aluminium se retrouvent dans le flux d'ordures ménagères pour les secteurs 1 et 2.

b) Les Emballages Ménagers Recyclables

Pour les secteurs 1 et 2, sont compris dans la dénomination « emballages ménagers recyclables » les déchets suivants : flaconnages en plastique, cartonnets d'emballage, cartons et briques alimentaires.

Concernant le secteur 1, sont compris dans la dénomination « emballages ménagers recyclables » les déchets suivants : flaconnages en plastique, cartonnets d'emballage, cartons, briques alimentaires et emballages métalliques.

Secteur	Mode de collecte	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	pàp	1 705,96T	1 755,34T	1 802,43T	2,68%
Secteur 2	pàp	141,80T	152,16T	155,48T	2,18%
Secteur 3	pàp	202,74T	394,90T	403,12T	2,08%
Total		2 050,50T	2 302,40T	2 361,03T	2,55%

En 2014, les tonnages collectés d'emballages recyclables ont augmenté de 2,6 % par rapport à 2013. Quant à la production par habitant (20,8 kg/habitant/an), celle-ci a augmenté de 1,7 %.

c) Le plastique

Sur le parking du centre commercial Auchan à Buchelay, une berce grillagée y est disposée et a permis de collecter 6,14 tonnes de bouteilles, bidons et flacons en plastique en 2014 (soit 0,3 % d'augmentation par rapport à 2013).

d) Le papier

La dénomination « papier » comprend les déchets suivants : journaux, revues, magazines, prospectus, enveloppes blanches, cahiers, livres, écrits blancs.

Tonnages	Mode de collecte	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	pàv	924,41T	900,20T	820,40T	-8,86%
Secteur 2	pàv	57,10T	58,24T	50,04T	-14,08%
Secteur 3	pàp	178,93T	315,30T	303,60T	-3,71%
Total		1 160,44T	1 273,74T	1 174,04T	-7,83%

Les tonnages globaux de papier collecté en 2014 ont diminué de près de 7,8 % ainsi que la production par habitant (10,3 kg/habitant/an) qui a diminué de 8,6 %. Cette baisse peut s'expliquer par la généralisation de l'autocollant « stop pub » sur les boîtes aux lettres des habitants.

e) Le verre

Dans la dénomination « verre » sont compris les déchets suivants : bouteilles, pots et bocaux en verre.

Secteur	Mode de collecte	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	pàv	1 263,07T	1 275,14T	1 216,66T	-4,59%
Secteur 2	pàv	135,96T	128,02T	133,45T	4,24%
Secteur 3	pàv	46,37T	94,42T	92,08T	-2,48%
	pàp	324,60T	623,75T	622,75T	-0,16%
Total		1 770,00T	2 121,33T	2 064,94T	-2,66%

Entre 2013 et 2014, on constate une diminution de 2,7 % des tonnages collectés de verre et une diminution de 3,5 % de la production par habitant (18,16 kg/habitant/an).

f) Les déchets végétaux

Sont réunis sous le terme de « déchets végétaux » : tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles,.....

Tonnages	Mode de collecte	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	pàp	3 934,14T	3 874,15T	4 254,76T	9,82%
Secteur 2	pàp	531,62T	552,18T	693,80T	25,65%
Secteur 3	pàp	266,39T	261,47T	314,88T	20,43%
Total		4 732,15T	4 687,80T	5 263,44T	12,28%

Les tonnages de déchets végétaux ont augmenté de 12,3 % entre 2013 et 2014 soit 52,4 kg produits par habitant. Cette augmentation des tonnages est liée directement aux conditions climatiques fluctuantes d'une année à l'autre.

g) Les encombrants

Dans la dénomination « encombrants » pour la collecte en porte à porte du secteur 1 sont compris les déchets suivants : meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, sommiers, planches qui en raison de leur dimension ne peuvent pas être collectés par les moyens habituels de ramassage d'ordures ménagères.

Concernant les secteurs 2 et 3, les déchets d'équipements électriques et électroniques sont à retirer de la liste précédente.

Il est à noter que le secteur 1 a la particularité de bénéficier d'une double collecte des encombrants : un premier camion collecte les encombrants valorisables (camion non compacté) et un second collecte les encombrants non valorisables (camion compacté).

Secteur	Mode de collecte	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	pàp	1 717,47T	1 668,77T	1 938,93T	16,19%
Secteur 2	pàp	192,00T	179,58T	175,38T	-2,34%
Secteur 3	pàp	196,54T	291,12T	337,10T	15,79%
Total		2 106,01T	2 139,47T	2 451,41T	14,58%

En 2014, les tonnages d'encombrants ont augmenté de 14,6 % sur l'ensemble de la CAMY soit une production par habitant de 21,6 kg (+ 13,6 %).

La collecte des valorisables sur le secteur 1 est quasi nulle avec 5,5 tonnes soit une diminution de 85 % qui s'explique par le pillage en amont des matériaux ferreux et non ferreux.

h) Les papiers des collèges et lycées

Depuis 2008, une collecte de papiers est organisée sur 15 collèges et lycées d'enseignement général de l'agglomération dans le cadre d'un projet pédagogique et a permis de collecter 5,5 tonnes de papiers pendant l'année scolaire 2013-2014 (soit une diminution de 2 % par rapport à l'année scolaire précédente).

Tonnages	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	5,42T	5,66T	5,52T	-2%

Pour effectuer cette collecte, les établissements scolaires ont à leur disposition un bac de 340L collecté tous les 15 jours.

i) Les cartons

Une collecte spécifique de cartons est organisée en centre-ville des communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville pour les commerçants depuis 2009.

Tonnages	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	111,24T	97,93T	88,95T	-9,17%

j) La redevance spéciale

Dans le cadre de la délégation de service public du secteur 1, un service de redevance spéciale a été mis en place pour les établissements publics ou privés autres que les ménages (artisans, commerçants, administrations,...). Ce service est assuré dans le cadre des collectes de déchets ordinaires des particuliers sans déployer de moyens complémentaires pour les assimilés.

Tonnages	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Secteur 1	3 694,00T	3 628,47T	3 113,00T	-14,21%

En 2014, cette prestation a connu une diminution de 14,2 % par rapport à 2013 qui peut s'expliquer par la diminution du nombre de contrats.

k) Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Depuis 2007, la récupération des DASRI (seringues, lancettes, cathéter...) des patients en auto-traitement est proposée par la CAMY sur les douze communes historiques via un conventionnement avec les pharmacies volontaires.

Chaque patient en auto-traitement se voit remettre par le pharmacien partenaire une boîte sur laquelle est apposée un code barre individuel assurant la traçabilité. Les boîtes déposées par les patients dans la borne, située en limite de la déchèterie des Closeaux, sont ensuite collectées par un prestataire privé pour être ensuite incinérées.

Cette prestation, assurée par la société SAGE DRS, comprend la mise à disposition d'un PRADAS-TRI, la gestion administrative, la fourniture des contenants et des codes-barres, la collecte et l'élimination des fûts.

En 2014, seulement 960 kg ont été collectés par cette borne soit une diminution de 18 % par rapport à 2013 qui peut s'expliquer par la mise en place de l'Eco-organisme DASTRI.

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnage	0,79T	1,10T	1,28T	1,17T	0,96T
Evolution	14,49%	39,24%	16,36%	-8,59%	-17,95%

A l'origine, cette collecte spécifique a été mise en place aussi bien pour garantir l'hygiène et la salubrité publique que pour assurer la sécurité des personnes (patients, personnel de tri et de collecte) en proposant une solution locale à la population.

Suite à l'évolution de la réglementation, un éco-organisme a été créée en 2012 pour prendre en charge ce type de déchets en assurant gratuitement la mise à disposition, la collecte et l'élimination des boîtes pour les patients.

En attendant la mise en place opérationnelle dans les pharmacies volontaires de cet éco-organisme, la CAMY a décidé de maintenir ce service en 2014.

I) Les textiles

Dans les bornes mises à disposition par Le Relais et Eco-textile via un conventionnement avec les communes, différentes sortes de textiles peuvent y être déposées notamment les vêtements, les linges, la petite maroquinerie et les chaussures.

Tonnages	2012	2013	2014	Evolution 13/14
CAMY	266,60T	253,90T	265,25T	4,47%

Ainsi en 2014, ce sont près de 265,65 tonnes de textiles qui ont pu être collectées.

6. Déchèteries

Les habitants de la CAMY peuvent actuellement accéder à la déchèterie communautaire des Closeaux ou à des déchèteries extérieures via des conventions avec des communautés ou syndicats voisins.

En 2014, une maîtrise d'œuvre a été lancée pour la construction d'une nouvelle déchèterie communautaire dans la zone d'activité de la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville.

a) Déchèterie mobile

Le secteur 1 bénéficie, dans le cadre du marché signé antérieurement par le SIVOM d'Arnouville, d'une prestation de déchèterie mobile quatre fois par an pour la collecte des déchets ménagers spéciaux et des gravats afin de palier à l'absence de déchèterie sur leur territoire.

La collecte des déchets ménagers spéciaux est réalisée par apport volontaire des habitants auprès d'un ECOBUS (véhicule de type Renault Master aménagé).

Quant aux gravats, une benne de 8 m³ est mise à disposition afin que les habitants les déposent directement.

Tonnages	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Déchets ménagers spéciaux	4,24T	3,18T	2,86T	-10,06%
Gravats	31,26T	16,64T	26,24T	57,69%
Total	35,50T	19,82T	29,10T	46,82%

b) Déchèterie des Closeaux

Caractéristiques

La CAMY possède une déchèterie communautaire ouverte à l'ensemble des habitants, située au 18 rue des Closeaux à Mantes-la-Jolie, ayant été mise en service en 1989.

La déchèterie est accessible uniquement aux particuliers. Celle-ci est gratuite pour les habitants du territoire communautaire accédant avec un véhicule dit de tourisme (avec ou sans remorque < à 500 kg) et payante pour les habitants extérieurs à la CAMY.

Cette déchèterie est constituée d'un quai de déchargement avec des bennes en contrebas, des locaux pour le stockage des déchets toxiques, des objets en vue d'un réemploi et des déchets d'équipements électriques et électroniques, d'un quai pour la vidange des véhicules ainsi qu'un poste d'exploitation.

Une extension provisoire a été construite à 150 m du site initial et accueille uniquement les déchets végétaux et les gravats dans des alvéoles de stockage afin de décongestionner le site initial et maintenir un service public de qualité.

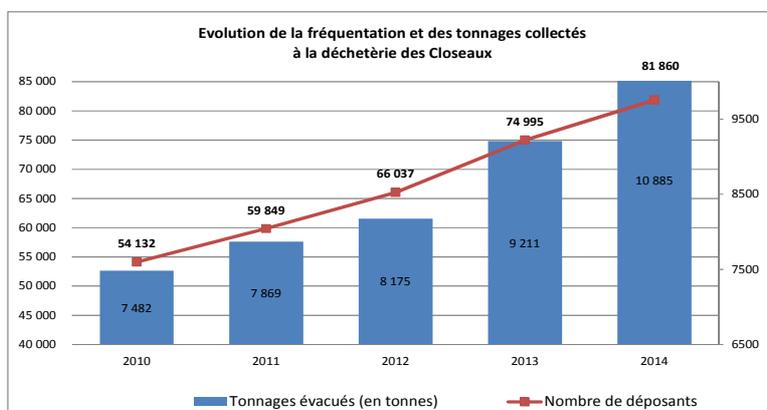
Le « bas de quai » est actuellement exploité par la SOTREMA qui assure la rotation des caissons. Quant au « haut de quai », celui-ci est exploité par APTIMA qui assure l'accueil des usagers.

La déchèterie est ouverte 6 jours par semaine aux horaires suivants :

- Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h,
- Samedi de 9h à 18h,
- Dimanche de 9h à 12h,
- Fermé mardi et jours fériés.

Tonnages collectés et fréquentation

Avec plus de 81 860 visiteurs, la fréquentation de la déchèterie est en progression constante (+ 9,2 %). L'augmentation du nombre de passages a un effet direct sur la quantité de déchets collectés (+ 18%).



Les habitants des communes de Mantes-la-Jolie (32,7 %), Mantes-la-Ville (19,9 %), Rosny-sur-Seine (11,4 %) et Magnanville (12,4 %) représentent 76,3 % des passages à la déchèterie qui s'explique par leur proximité géographique et par leur taille.

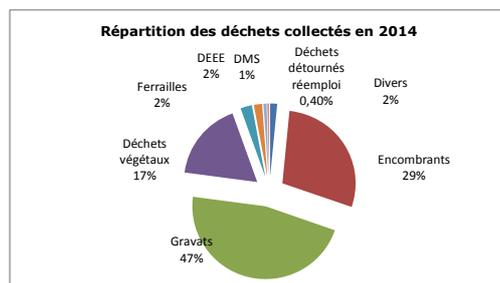
Les dépôts sauvages sont toujours aussi importants et représentent près de 1 100 dépôts en 2014.

En 2014, la déchèterie a accueilli :

	2012	2013	2014	Evolution 13/14	Répartition
Encombrants	2 352,68T	2 840,36T	3 128,70T	10,15%	28,74%
Gravats	3 957,38T	4 310,89T	5 093,42T	18,15%	46,79%
Déchets végétaux	1 229,26T	1 355,86T	1 897,15T	39,92%	17,43%
Ferrailles	230,78T	243,14T	277,18T	14,00%	2,55%
Cartons	91,46T	106,79T	106,45T	-0,31%	0,98%
DEEE	176,19T	196,40T	195,53T	-0,44%	1,80%
DMS	69,13T	74,99T	80,01T	6,69%	0,74%
Huile vidange	18,35T	23,85T	30,60T	28,30%	0,28%
Filtres à huile	0,63T	0,68T	1,11T	63,22%	0,01%
Batteries	17,12T	12,54T	13,01T	3,72%	0,12%
Piles	0,65T	1,22T	0,51T	-58,20%	0,00%
Lampes / Néons	0,43T	0,58T	0,00T	-100,00%	0,00%
Cartouches	0,00T	0,00T	0,00T	-	0,00%
Radiographies	0,43T	0,00T	0,00T	-	0,00%
Déchets détournés vers le réemploi	32,39T	33,01T	43,26T	31,04%	0,40%
Pneus	20,50T	19,66T	18,16T	-7,63%	0,17%
TOTAL	8 175,39T	9 219,96T	10 885,08T	18,06%	100,00%

En 2014, les apports en déchets végétaux (+ 40%) et gravats (+ 18 %) ont connu une forte progression. La part de déchets détournés vers le réemploi est aussi en hausse (+ 31 %) et s'explique par la mise en place d'un agent « valoriste » permettant d'encourager les déposants à valoriser leurs déchets.

Au mois de novembre, le local de stockage des déchets dangereux a connu un incendie impliquant un arrêt momentané de l'accueil des déchets dangereux des habitants sur la déchèterie. Il est donc possible de penser que les tonnages de déchets dangereux auraient pu connaître une augmentation plus importante en 2014.



Les gravats et les encombrants représentent 76 % des tonnages apportés en déchèterie et démontrent l'opportunité d'avoir ouvert une extension à la déchèterie des Closeaux.

Filière de traitement

Déchets acceptés	Filière de valorisation/élimination
Tout venant	Installation de stockage
Gravats	Installation de stockage
Déchets végétaux	Compostage
Ferrailles	Recyclage
Cartons	Recyclage
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Recyclage
Déchets ménagers spéciaux	Élimination
Huile de vidange	Recyclage
Batteries	Recyclage
Piles	Recyclage
Lampes / Néons	Recyclage
Cartouches	Recyclage
Déchets détournés vers le réemploi	Ré-emploi
Pneus	Recyclage

c) Déchèteries extérieures

Des conventions d'accès à des déchèteries extérieures ont été signées entre la CAMY et des Communautés de Communes ou syndicats voisins pour faciliter l'accès aux habitants selon la commune de provenance :

- Déchèterie d'Épône du SMIRTOM du Vexin : Épône, La Falaise et Mézières-sur-Seine.
- Déchèterie de Gargenville du SMIRTOM du Vexin : Gargenville.
- Déchèterie de la Communauté de Communes des Portes d'Île de France : Méricourt, Mousseaux et Rolleboise.
- Déchèterie de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin : Drocourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Guernes, Porcheville, Sailly et Saint-Martin-la-Garenne.

Les conditions d'accès et de rémunération diffèrent d'une déchèterie à l'autre selon les modalités définies par les Collectivités :

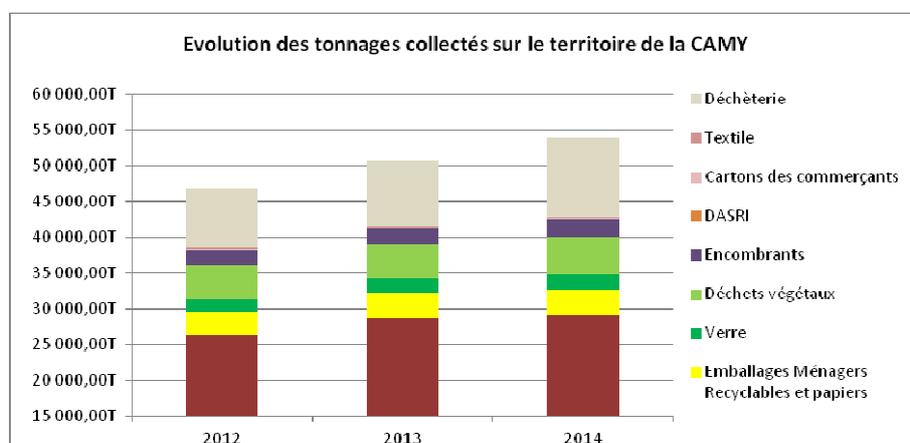
- Déchèterie d'Épône du SMIRTOM du Vexin : répartition des coûts proportionnelle au nombre d'habitants sur la CAMY.

- *Déchèterie de Gargenville du SMIRTOM du Vexin* : répartition des coûts proportionnelle au nombre d'habitants sur la CAMY.
- *Déchèterie de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin* : répartition des coûts proportionnelle au nombre d'habitants sur la CAMY.
- *Déchèterie de la Communauté de Communes des Portes d'Ile de France* : répartition des coûts en fonction du nombre de passages des habitants de la CAMY.

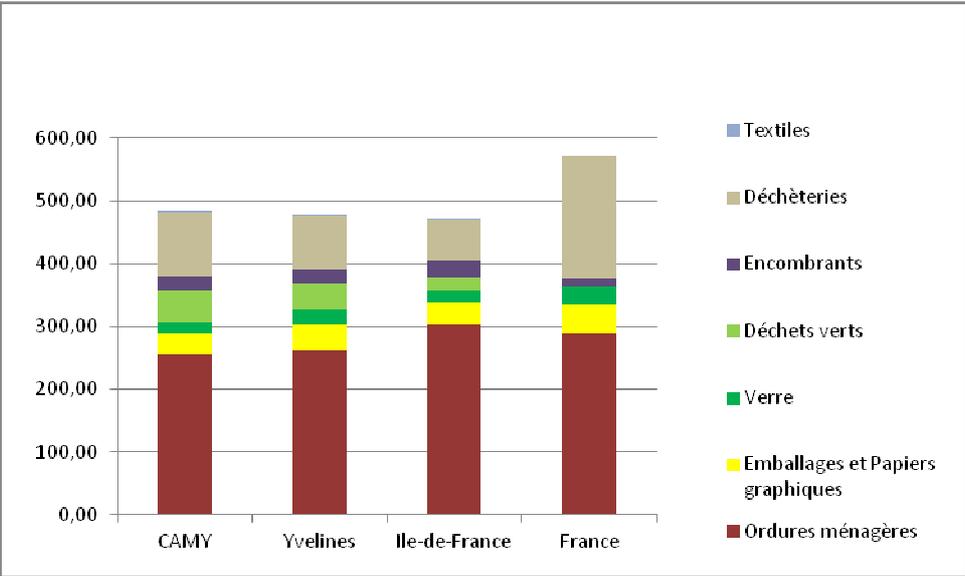
7. Synthèse des tonnages collectés

Flux	Mode de collecte	Tonnages	Evolution 13/14	Ratio	Evolution 13/14	Répartition
Ordures Ménagères	pàp	29 201,54T	2,0%	256,81	1,2%	51,3%
Redevance spéciale	pàp	3 113,00T	-14,2%	27,38	-14,9%	5,5%
Emballages Ménagers Recyclables	pàp	2 367,17T	2,5%	20,82	1,7%	4,2%
Papier	pàp + pàv	1 179,56T	-7,8%	10,37	-8,6%	2,1%
Verre	pàp + pàv	2 064,94T	-2,7%	18,16	-3,5%	3,6%
Sous total ordures ménagères assimilées	-	37 926,21T	-0,1%	333,54	-0,9%	66,6%
Déchets végétaux	pàp	5 263,44T	12,3%	52,42	11,3%	9,2%
Encombrants	pàp	2 451,41T	14,6%	21,56	13,6%	4,3%
DASRI	pàv	0,96T	-17,9%	0,01	-18,6%	0,0%
Textile	pàv	265,25T	4,5%	2,33	3,6%	0,5%
Déchèterie mobile	pàv	29,10T	46,8%	5,94	45,5%	0,1%
Déchèterie des Closeaux	pàv	10 885,08T	18,1%	95,73	17,1%	19,1%
Sous total déchets occasionnels	-	18 895,24T	6,0%	177,99	15,4%	33,2%
Cartons des commerçants	pàp	88,95T	-9,2%	0,78	-9,9%	0,2%
TOTAL	-	56 910,40	4,7%	512,31	4,2%	100,0%

Ainsi en 2014, ce sont 56 910 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui ont été collectées sur le territoire de la CAMY soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 2013. Cette augmentation globale des tonnages s'explique par la hausse des tonnages occasionnels (+ 15,4 %).



Cependant le graphique ci-dessous positionne la production globale de déchets issue des habitants de la CAMY en dessous des ratios nationaux.



III. Organisation du traitement

1. Caractéristiques

Le traitement des déchets de la CAMY est assuré par des prestataires privés aussi bien en délégation de service public qu'en marché de services.

L'intégration successive de communes à la CAMY a impliqué le transfert de l'ensemble des contrats de traitement passés antérieurement par ces communes et jusqu'à leurs échéances sans modification des prestations et explique l'hétérogénéité des prestataires sur le territoire.

2. Les ordures ménagères et assimilées

Le traitement des ordures ménagères et assimilés de la CAMY est géré à travers deux contrats :

- La délégation de service public avec la société VEOLIA pour les communes du secteur 1 et 2,
- Le marché de service avec la société CGECP (VEOLIA) pour les communes du secteur 3.

La délégation de service public relative aux secteurs 1 et 2 lie la CAMY (et plus précisément le SMITRIVAL) et la société VEOLIA pour une durée théorique de 25 ans soit une échéance au 31 décembre 2023. Le montage prend la forme d'un Bail Emphytéotique Administratif couplé à une convention d'exploitation indissociable conclue sous la forme d'une délégation de service public. Le délégataire assure : la construction, le financement et la gestion du centre de valorisation énergétique VALENE et du centre de tri des recyclables propres et secs.

Le marché d'accueil et de traitement des déchets ménagers relatif au secteur 3 lie la CAMY et la société CGECP jusqu'au 15 janvier 2021. Le prestataire assure l'incinération des ordures ménagères sur le site de Guerville. Ce marché a été transféré à la CAMY lors de l'intégration des communes du secteur 3. Une clef de répartition calculée au prorata de la population desservie a été arrêtée entre le SMIRTOM du Vexin et la CAMY pour être en mesure d'affecter les tonnages envoyés sur le site de VALENE soit 5 508,42 tonnes en 2014.

Le centre de valorisation énergétique VALENE

Le centre VALENE, situé sur la commune de Guerville, assure le traitement des ordures ménagères par un processus d'incinération spécifique sur lit fluidisé dense.

Les ordures ménagères réceptionnées sont traitées afin d'obtenir une fraction combustible homogène. Ce traitement consiste en un broyage à une granulométrie de 80 mm, suivi d'une séparation des éléments lourds tels que les métaux ferreux et non ferreux. Le principe de combustion par lit fluidisé est basé sur la mise en bouillonnement par injection d'air de particules solides (sable d'une granulométrie moyenne de 2 mm) à une température d'environ 750° C. Celle-ci permet une combustion instantanée et quasi complète de la fraction combustible.

Tonnages réceptionnés

Le centre réceptionne différents flux : les tonnages issus du SMITRIVAL, les tonnages issus de contrats privés et les réactifs nécessaires à l'incinération.

En 2014, les flux entrants sur le site de VALENE se décomposent comme suit :

Flux entrants (en tonne)	2012	2013	2014	Evolution 13/14	Répartition
Gisement total O.M.	67 299,33T	65 800,40T	66 917,68T	1,70%	
O.M. détournées avant réception	0,00T	0,00T	91,06T	-	
O.M. réceptionnées à VALENE	67 299,33T	65 800,40T	66 826,62T	1,56%	100%
Dont SMITRIVAL	54 590,02T	53 782,39T	53 978,54T	0,36%	81%
Dont CAMY (secteur 1 et 2)	26 777,04T	27 093,82T	27 084,96T	-0,03%	41%
Dont SMIRTOM du Vexin	9 691,13T	9 074,48T	9 000,71T	-0,81%	13%
Dont Autres (DIB, Autres OM, refus de tri EMR)	3 018,18T	2 943,53T	3 847,37T	30,71%	6%
Réactifs et sables	837,58T	770,59T	476,28T	-38,19%	

Une légère augmentation des apports est constatée en 2014. Seuls les apports autres augmentent de façon significative (30,7 %) mais représentent de faibles tonnages.

A savoir que les tonnages du secteur 3 sont intégrés dans les tonnages du SMIRTOM du Vexin soit 5 508,42 tonnes. Ainsi ce sont 32 593,38 tonnes d'ordures ménagères de la CAMY qui ont été réceptionnées sur le centre de VALENE en 2014.

Tonnages sortants

Concernant les flux sortants, ces derniers se décomposent comme suit :

Flux sortants (en tonne)	2012	2013	2014	Evolution 13/14
OM évacuées vers autres usines d'incinération	4 437,70T	3 303,42T	20 745,83T	528,01%
OM renvoyées au CET	412,33T	0,00T	1 213,86T	-
Encombrants	35,84T	17,00T	17,42T	2,47%
Refus de broyage	429,17T	607,24T	396,40T	-34,72%
Métaux ferreux (recyclés)	1 870,35T	1 284,49T	1 253,42T	-2,42%
Métaux non ferreux (recyclés)	54,30T	101,62T	83,72T	-17,61%
REFIOM	1 666,59T	1 676,65T	1 022,98T	-38,99%
Fractions minérales	8 425,75 t	8 331,71 t	6 102,20 t	-26,76%

Du fait de période de pannes et de l'arrêt définitif de l'usine au 1^{er} octobre 2014, près de 33 % de ses ordures ménagères ont été détournées vers d'autres centres de traitement :

- 67,1 % traitées et incinérées sur le site de VALENE,
- 31 % évacuées vers d'autres usines d'incinération de la région parisienne,
- 1,8 % évacuées en installation de stockage des déchets non dangereux de Guitrancourt.

A savoir que l'incinération des tonnages de la CAMY/SMITRIVAL est privilégiée.

Pour rappel, l'usine d'incinération a la particularité d'extraire en amont de la combustion les métaux ferreux et non ferreux des ordures ménagères. Ainsi ces derniers peuvent être envoyés vers les filières de recyclage.

Destination des produits sortants

Selon la nature des produits sortants, leur destination diffère :

- Refus de broyage et encombrants : enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux de Guitrancourt (78).
- REFIOM sodiques : traitement par la société SERAF à Tourville La Rivière (76).
- Métaux ferreux : broyage par l'entreprise PREFERNORD (59) pour être recyclés en fonderie.
- Métaux non ferreux : recyclage par la société CORNEC (77).

- Fractions minérales mâchefers : enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux de Guitrancourt (78).
- Fractions minérales récupérées sous chaudières : évacuation à SARP INDUSTRIE pour être utilisées comme liant dans les procédés de stabilisation des REFIOM.

Fonctionnement de l'installation

En 2014, ce sont 44 866,93 tonnes de déchets qui ont été traités par broyage et 38 425,70 tonnes de combustibles qui ont été incinérés soit une capacité de 8,15 tonnes par heure de marche.

Fonctionnement	Heures			Disponibilité hors arrêt technique programmé	Disponibilité brute
	de marche	d'arrêt pour panne ou manque de combustible	d'arrêt programmé		
2012	20 338	3 063	2 951	86,91%	77,39%
2013	20 626	3 142	2 511	86,52%	78,49%
2014	14 144	11 787	350	54,55%	53,82%
Evolution 13/14	-31,43%	275,14%	-86,06%	-36,95%	-31,43%

Fonctionnement du GTA

L'usine d'incinération produit de l'électricité à partir des gaz de combustion. Ces derniers (entre 850° et 950° C) passent dans une chaudière ayant des parcours différents. Par convection et rayonnement, l'eau absorbe l'énergie des gaz et se vaporise (390° C sous une pression de 41 bars absolus). La vapeur surchauffée fournie par les chaudières alimente un groupe turbo-alternateur (GTA) d'une puissance maximale égale à 7,5 MW.

	Heures			Disponibilité hors arrêt technique programmé	Disponibilité brute
	de marche	de panne	d'arrêt programmé		
2012	6 831	1 578	351	81%	77,98%
2013	7 107	879	774	89%	81,13%
2014	4 170	4 590	-	48%	47,60%
Evolution 13/14	-41,33%	422,18%	-100,00%		4,04%

En 2014, le GTA a rencontré tout au long de l'année de nombreux problèmes de vibrations provoquant des arrêts réguliers de la turbine et auquel s'est ajouté en août un arrêt sur température haute vapeur condensateur. Les chaudières ayant été définitivement arrêtées au 1^{er} octobre 2014, le GTA n'a plus produit de courant à partir de cette date.

Valorisation énergétique

En 2014, la production d'électricité a été de 15 787 MWh. Sur cette production, 7 535 MWh ont été prélevés pour la consommation de l'usine. La consommation de l'usine ayant été de 10 960 MWh, il a été nécessaire d'acheter à EDF 3 424 MWh.

Le reste de la production (8 252 MWh) a été revendu.

Les différents arrêts de l'usine (grève, pannes et arrêt total) sont à l'origine de la faible production et en conséquence de l'achat important d'électricité.

Traitement des fumées

Pour permettre la réduction des oxydes d'azote dans les gaz de combustion, de l'urée solide est injectée dans la chambre de combustion des fours. En sortie de chaudières, les gaz d'incinération subissent un traitement chimique par injection de réactif sec (neutralisation des gaz acides, captation des métaux lourds et des dioxines / furanes) et une filtration (filtres à manches) avant rejet atmosphérique.

Dans le cadre de son arrêté d'exploitation, une visite annuelle de la DRIEE a eu lieu en 2014 et des analyses environnementales ont été nécessaires tout au long de l'année comme suit :

Rejets atmosphériques

Des campagnes de mesures ont été réalisées par un organisme agréé au 1^{er} trimestre, 2^{ème} trimestre et 1^{er} semestre. Aucun dépassement significatif n'a été constaté lors de ces analyses.

Le contrôle des émissions en continu par l'exploitant révèle des dépassements sur l'année en nombre d'heures de dépassement des Valeurs Limites d'Emission (cumul des moyennes 30 minutes en dépassement). Les paramètres ayant dépassé la valeur limite journalière sont :

- Les rejets en NOx s'expliquant par des bouchages ou dysfonctionnements ponctuels des lignes d'injection d'urée,
- Les rejets en poussières s'expliquant par le redémarrage des chaudières du fait d'une mauvaise combustion ou de manches percés,
- Les rejets en COT s'expliquant par une mauvaise combustion ou de redémarrage de chaudière,
- Les rejets HCL liés à de mauvaises combustions et à la qualité des déchets.

Analyse des fractions minérales et des REFIOM

Les fractions minérales issues de la combustion des ordures ménagères dans les fours à lit fluidisé sont constituées de mâchefers et de produits pulvérulents. Des tests de potentiel polluant sont effectués mensuellement sur des points différents de lixiviation conformément à la norme NFX 31-210 et révèlent des teneurs en Crome importantes. La teneur en Crome 6 lixiviable sur la fraction sortante des lits fluidisés (mâchefers) empêche leur valorisation et explique l'évacuation en centre de stockage des déchets non dangereux.

Analyse des eaux

Des analyses sur les différentes eaux du site sont effectuées trimestriellement. Seules les eaux industrielles présentent un dépassement pour l'ammonium au second trimestre.

Plan de surveillance environnemental

Un programme de surveillance environnemental (PSE) a été mis en place en 2007 afin d'évaluer l'impact éventuel du site en terme de métaux lourds et de dioxynes / furannes.

Globalement les valeurs obtenues en 2014 sur l'ensemble des points sont faibles et représentatives d'une zone rurale non impactée par une source industrielle. Les points théoriquement sous influence de l'incinérateur ne présentent pas des valeurs significatives différentes des points de référence et sont restés stables depuis 2007. Les niveaux de dépôts mesurés correspondent à un bruit de fond rural.

Certification de l'usine

En 2013, VALENE possède les certifications suivantes :

- ISO 14001 – Environnement
- ISO 9001 – Qualité
- ISO 18001 - Sécurité

3. Les emballages ménagers recyclables

Les emballages ménagers recyclables collectés sont ensuite triés sur deux centres de tri :

- Centre de tri de Triel-sur-Seine avec la plateforme de transfert VALENE pour les secteurs 1 et 2 : délégation de service public avec la société VEOLIA,
- Centre de tri Vigny pour le secteur 3 : marché de prestation de service avec la société GENERIS (VEOLIA).

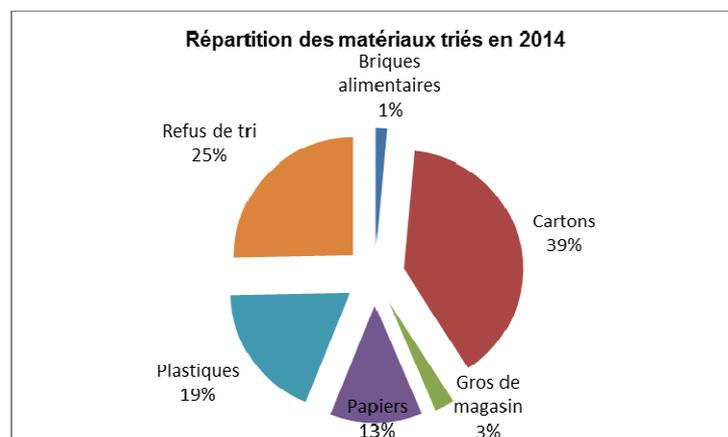
La délégation de service public relative aux secteurs 1 et 2 lie la CAMY (et plus précisément le SMITRIVAL) et la société VEOLIA pour une durée théorique de 25 ans soit une échéance au 31 décembre 2023. Le montage prend la forme d'un Bail Emphytéotique Administratif couplé à une convention d'exploitation indissociable conclue sous la forme d'une délégation de service public. Le délégataire assure : la construction, le financement et la gestion du centre de valorisation énergétique VALENE et du centre de tri des recyclables propres et secs. Les emballages ménagers sont réceptionnés sur la plateforme de transfert VALENE pour être ensuite triés sur le centre de tri de Triel-sur-Seine. Le prestataire est rémunéré à la tonne réceptionnée sur la plateforme de transfert VALENE.

Le marché d'exploitation du centre de tri de Vigny des emballages et papiers relatif au secteur 3 lie la CAMY et CGECP jusqu'au 30 juin 2015. La prestation est rémunérée à la tonne sortante.

a) Centre de tri de Triel-sur-Seine

Sur les 1 964,05 tonnes d'emballages ménagers recyclables réceptionnés sur la plateforme de transfert VALENE pour les secteurs 1 et 2, 1 915,64 tonnes ont été triées et envoyées vers les filières de valorisation (la différence entre les entrants et sortants étant le stock non trié entrant et le stock trié non évacué).

A l'issue de ce tri, les déchets sont séparés par matériaux (briques alimentaires, cartons, papiers, plastiques).



La composition des déchets triés représentée dans le graphique ci-dessus montre que sur 100 kg de déchets triés sur le centre de tri de Triel-sur-Seine :

- 59 kg sont constitués d'emballages,
- 16 kg de papiers,
- 25 kg de refus de tri.

Une certaine quantité de papier se retrouve dans les emballages et peut s'expliquer par les différentes consignes de tri existantes en France et notamment le mélange des papiers et des emballages dans un seul et même bac.

Les gros de magasin correspondent à une catégorie de papier dont la fibre est dégradée telle que le papier kraft.

Concernant les refus, une augmentation de 11,5 % des quantités évacuées est constatée par rapport à 2013 qui représentent à présent 25 % de la composition du flux d’emballages entrants.

Cependant les échantillonnages effectués sur les entrants révèlent une amélioration du taux de refus moyen de la CAMY entre 2013 et 2014. En 2014, celui-ci est de 21,85 % contre 22,50 % en 2013 soit une amélioration de 3 %.

Le tableau ci-après présente l’évolution des ratios entre 2013 et 2014 concernant les secteurs 1 et 2 :

Matériau	Tonnages	Composition	Ratio kg/hab	Evolution ratio 13/14
Briques alimentaires	27,76T	1,4%	0,30	-63,5%
Cartons	755,13T	39,4%	8,09	17,4%
Gros de magasin	52,05T	2,7%	0,56	34,5%
Papier	239,54T	12,5%	2,57	1,2%
Plastiques	356,14T	18,6%	3,82	-0,1%
Sous total valorisables	1 430,62T	74,7%	15,33	5,9%
Refus de tri	485,03T	25,3%	5,20	10,4%
Total trié	1 915,64T	100%	20,52	7,0%

Cette évolution peut être imputable à plusieurs facteurs :

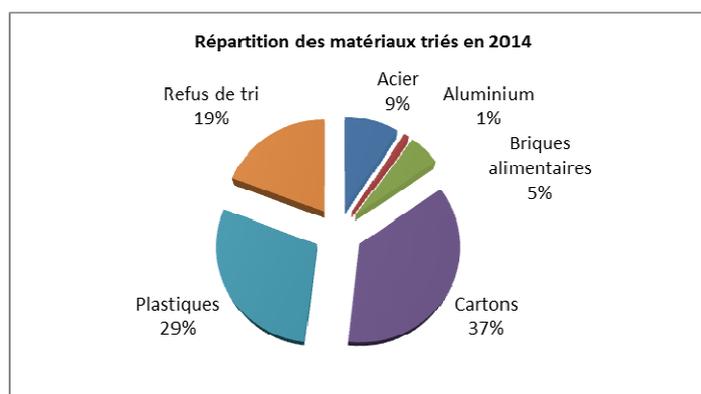
- Le tri des habitants,
- Le tri du centre de tri,
- Les évacuations réalisées dans l’année.

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières de valorisation :

Matériau	Nom du repreneur	Filières
Briques alimentaires	SITA	Recyclage
Cartons	SITA	Recyclage
Gros de magasin	EPR	Recyclage
Papier	EPR	Recyclage
Plastiques	PAPREC	Recyclage
Refus de tri	VEOLIA	Valorisation énergétique

b) Centre de tri de Vigny

Sur les 403,12 tonnes d’emballages ménagers recyclables réceptionnés sur le centre de tri de Vigny pour le secteur 3, 378,23 tonnes ont été triées et envoyées vers les filières de valorisation (la différence entre entrants et sortants étant le stock non trié et le stock trié non évacué).



La composition des déchets triés représentée dans le graphique ci-dessus montre que sur 100 kg de déchets triés sur le centre de Vigny :

- 81 kg sont constitués d’emballages,
- 19 kg de refus de tri.

Le taux de refus moyen sur la chaîne de tri est de 19 % en 2014 soit une diminution de 16 % par rapport à 2013. Cependant les échantillonnages effectués sur les entrants révèlent un taux de refus de 21,38 % soit une dégradation de la qualité de 7 % par rapport à 2013. Les différences constatées en entrée et sortie de chaîne s’expliquent essentiellement par le tri effectué sur la chaîne et les évacuations réalisées sur l’année.

Matériau	Tonnages	Composition	Ratio kg/hab	Evolution ratio 13/14
Acier	34,34T	9,1%	1,69	-14%
Aluminium	3,38T	0,9%	0,17	40%
Briques alimentaires	20,19T	5,3%	0,99	31%
Cartons	138,18T	36,5%	6,78	12%
Plastiques	109,77T	29,0%	5,39	-4%
Sous total valorisables	305,86T	80,9%	15,01	4%
Refus de tri	72,37T	19%	3,55	-16%
Total trié	378,23T	100%	18,56	-1%

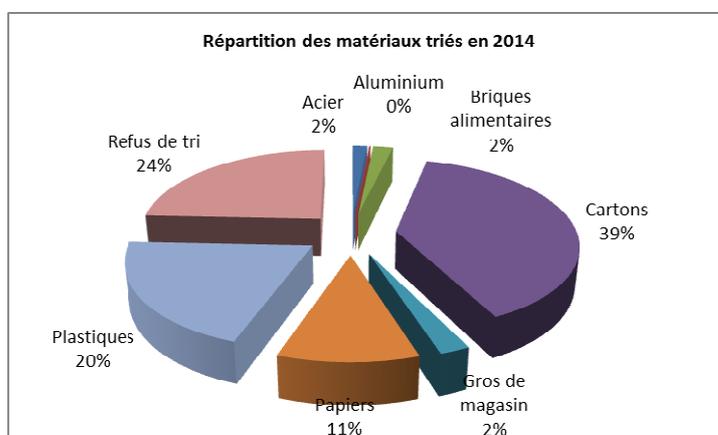
NB : les données sont indicatives et non définitives.

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières de valorisation :

Matériau	Nom du repreneur	Filières
Acier	VPFR (VEOLIA)	Recyclage
Aluminium	VPFR (VEOLIA)	Recyclage
Briques alimentaires	VPFR (VEOLIA)	Recyclage
Cartons	VPFR (VEOLIA)	Recyclage
Plastiques	VPFR (VEOLIA)	Recyclage
Refus de tri	VEOLIA	Valorisation énergétique

c) Synthèse

Ainsi ce sont 2 293,87 tonnes d’emballages qui ont été triés et expédiés vers les filières de recyclage en 2014 soit une augmentation de 6,5 % par rapport à 2013.



La composition des déchets triés représentée dans le graphique ci-dessus montre que sur 100 kg de déchets triés :

- 63 kg sont constitués d’emballages,
- 13 kg de papiers,
- 24 kg de refus de tri.

Matériau	Tonnages	Composition	Ratio kg/hab	Evolution du ratio 13/14
Acier	34,34T	1,5%	1,69	-14%
Aluminium	3,38T	0,1%	0,17	40%
Briques alimentaires	47,95T	2,1%	0,42	-48%
Cartons	893,31T	38,9%	7,86	17%
Gros de magasin	52,05T	2,3%	0,56	35%
Papiers	239,54T	10,4%	2,57	1%
Plastiques	465,91T	20,3%	4,10	-1%
Sous total valorisables	1 736,48T	75,7%	17,35	4%
Refus de tri	557,40T	24%	4,90	6%
Total trié	2 293,87T	100%	22,25	4%

En 2014, le taux de refus de sortie de chaîne est de 24 %. La performance par habitant est de 14,78 kg en 2014 sur la partie valorisable des emballages ménagers triés.

Tonnages d’emballages en sortie de centres de tri	CAMY	Données Ile-de-France 2012 (en kg/hab)	Données France 2012 (en kg/hab)
Aluminium	0,17	0,50	0,40
Acier	1,69	6,10	5,10
Cartons + briques alimentaires	8,28	6,90	9,90
Plastiques	4,10	2,70	3,80
Refus en sortie de centre de tri	4,90	9	9

La CAMY se trouve en dessous des performances Ile de France et France pour les emballages valorisables comme le tableau ci-dessus le montre mais il est à rappeler que les métaux ferreux et non ferreux sont mis dans le flux d’ordures ménagères pour les secteurs 1 et 2. Concernant les refus en sortie de chaîne de tri, les performances de la CAMY sont bonnes comparativement au territoire francilien et français.

4. Le papier

Avant d’être orientés vers les filières papetières, les papiers sont triés sur deux centres de tri :

- Centre de tri des Closeaux à Mantes-la-Jolie pour les secteurs 1 et 2 : marché de service avec l’entreprise APTIMA,
- Centre de tri de Vigny pour le secteur 3 : marché de service avec la société CGECP (VEOLIA).

Le marché de tri relatif aux secteurs 1 et 2, lie la CAMY (et plus particulièrement le SMITRIVAL) et l’entreprise APTIMA jusqu’au 31 décembre 2014 pour le tri des papiers sur le centre de tri des Closeaux à Mantes-la-Jolie.

Le marché d’exploitation du centre de tri de Vigny des emballages et papiers relatif au secteur 3 lie la CAMY et CGECP jusqu’au 30 juin 2015.

a) Centre de tri des Closeaux à Mantes-la-Jolie

Sur les 875,78 tonnes de papiers réceptionnés en 2014 sur le centre de tri d'APTIMA pour les secteurs 1 et 2, 798,24 tonnes de papier ont été envoyées vers les filières papetière et 41,85 tonnes d'erreurs de tri en incinération (la différence étant le stock non trié et non évacué).

Matériau	Tonnage	Composition	Ratio	Evolution 13/14
Papier	798,24T	95,02%	8,55	-14,9%
Refus de tri	41,85T	4,98%	0,45	2,1%
Papier trié	840,09T	100%	9,00	-14,2%

En sortie de chaîne, les refus de tri représentent 5 % du flux trié en 2014 soit une augmentation de 19 % par rapport à 2013. Cette augmentation s'explique en partie par la dégradation de la qualité du papier en entrée du centre de tri.

Une fois triés, les papiers sont évacués vers la filière papetière UPM. Quant aux refus de tri, ces derniers sont envoyés en incinération à VALENE.

b) Centre de tri de Vigny

Sur les 303,60 tonnes de papiers réceptionnés en 2014 sur le centre de tri de Vigny pour le secteur 3, 252,10 tonnes de papier ont été envoyées vers les filières papetière et 33,90 tonnes d'erreurs de tri en incinération (la différence étant le stock non trié et non évacué).

Matériau	Tonnage	Composition	Ratio	Evolution 13/14
Papier	252,20T	88,15%	12,38	-19,5%
Refus de tri	33,90T	11,85%	1,66	44,9%
Papier trié	286,10T	100%	14,04	-15,0%

En sortie de chaîne, les refus de tri représentent 11,9 % du flux papier en 2014 soit une diminution de 11,3 % par rapport à 2013.

Une fois triés, les papiers sont envoyés vers la filière papetière NORSK. Quant aux refus de tri, ces derniers sont envoyés en incinération à Saint Ouen l'Aumône.

c) Synthèse

Ainsi ce sont 1 050,44 tonnes de papier qui ont été triées et expédiées vers les filières de recyclage en 2014 soit une diminution de 15 % par rapport à 2013.

Matériau	Tonnage	Composition	Ratio	Evolution 13/14
Papier	1 050,44T	93,27%	9,24	-16,1%
Refus de tri	75,75T	6,73%	0,67	17,5%
Papier trié	1 126,19T	100,00%	9,90	-14,5%

La production par habitant sur le flux papier est de 9,24 kg en 2014 mais à cela s'ajoute les 2,57 kg mis dans le bac des emballages soit une production totale de 11,81 kg ce qui rapproche la CAMY de la production francilienne de 12 kg.

5. Le Verre

Avant d'être évacué vers un recycleur, le verre transite par des plateformes de transit locales :

- Plateforme de transit SOTREMA à Rosny-sur-Seine pour les secteurs 1 et 2,
- Plateforme de transit CGECP (VEOLIA) à Vigny pour le secteur 3.

Les tonnages évacués vers le repreneur sont calculés au prorata des tonnages réceptionnés des différentes collectivités :

Plateforme	Flux	2013	2014	Evolution 13/14
Rosny	Tonnage entrant	1 403,18T	1 350,11T	-3,78%
	Tonnage sortant	1 350,08T	1 215,26T	-9,99%
Vigny	Tonnage entrant	718,17T	714,83T	-0,47%
	Tonnage sortant	716,03T	678,26T	-5,28%
Total	Tonnage entrant	2 121,35T	2 064,94T	-2,66%
	Tonnage sortant	2 066,11T	1 893,52T	-8,35%

Ainsi la performance du verre par habitant est de 16,7 Kg en 2014 sur le territoire de la CAMY contre 20 kg sur le territoire francilien.

Il est à noter qu'une différence entre les tonnages entrants et sortants existe du fait des stocks non évacués en fin d'année et la part de matières impropres collectées que l'exploitant de la plateforme extrait.

Le verre transite ainsi par les plateformes pour être envoyé et recyclé par l'entreprise O.I. Le repreneur est le même pour les deux plateformes car le SMITRIVAL est en reprise Filière avec Eco-Emballages.

6. Les encombrants

a) Tri des encombrants

Le centre de tri, implanté à Mantes-la-Jolie, a été mis en service en 1995 pour répondre aux objectifs de valorisation de la CAMY en collectant et traitant sélectivement les encombrants et les papiers.

Dans ce cadre, un contrat de gestion, d'exploitation et de maintenance du centre de tri a été signé entre la CAMY et l'association d'insertion APTIMA.

Le centre de tri, soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement, a donc pour vocation :

- Le tri des encombrants en porte à porte,
- Le tri des ferrailles de la déchèterie,
- Le tri des papiers,
- La dépollution de certains déchets : gros électroménagers hors froid, démontage de pneumatiques, démantèlement d'écrans,
- La massification d'autres déchets (DEEE).

Le centre de tri est constitué de :

- Une chaîne de tri automatique des journaux (tri + stockage),
- Un démonte pneu semi automatique,
- Une zone de déchargement / tri des encombrants et ferrailles,
- Une zone de stockage des matériaux triés et conditionnés,
- Une zone de tri / démantèlement des DEEE,
- Une voirie d'accès,
- Un pont bascule,
- Locaux administratifs,

- Un local de gardiennage.

Tonnages

Pour rappel, le secteur 1 bénéficie d'une double collecte des encombrants en porte à porte. La part non valorisable est directement envoyée en centre d'enfouissement et la part valorisable est apportée sur le centre de tri d'APTIMA. En 2014, la part des valorisables est infime (5,51 tonnes) comparativement aux autres années (diminution des apports de 85 % par rapport à 2013) et ne représente que 0,3 % des apports à APTIMA.

	Flux	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Entrants	JRM SMITRIVAL	1 667,45T	1 605,42T	1 509,73T	-5,96%
	Ferrailles déchèterie	230,78T	243,14T	277,18T	14,00%
	Pneus déchèterie	20,50T	19,66T	24,64T	25,34%
	DEEE CAMY	205,43T	213,05T	199,02T	-6,59%
	Encombrants porte à porte	89,46T	36,97T	5,51T	-85,10%
	Total entrant	2 213,62T	2 118,24T	2 016,08T	-4,82%
Sortants	JRM SMITRIVAL	1 615,88T	1 522,90T	1 342,00T	-11,88%
	Refus de tri JRM	72,00T	95,20T	114,98T	20,78%
	DEEE CAMY issus des OE	204,90T	196,40T	199,02T	1,34%
	Ferrailles déchèterie	239,44T	226,78T	246,28T	8,60%
	Pneus	21,80T	17,98T	18,16T	1,00%
	Refus de tri encombrants	63,56T	36,28T	56,92T	56,89%
	Total sortant	2 217,58T	2 095,54T	1 977,36T	-5,64%

b) L'enfouissement des encombrants

Le traitement ultime des déchets encombrants de la CAMY est assuré à travers plusieurs contrats privés :

- Le marché de prestation de service avec la société E.M.T.A pour les secteurs 1 et 3,
- Le marché de prestation de service avec la société SEPUR - Les Mureaux pour le secteur 2.

Le marché de traitement des déchets encombrants relatif aux secteurs 1 et 3 lie la CAMY et la société E.M.T.A pour une durée totale de 8 ans jusqu'au 15 octobre 2015 et a pour objet l'enfouissement des déchets ultimes de la CAMY tels que les encombrants et gravats en mélange. Un bail emphytéotique lie également la CAMY et EMTA.

Le traitement des déchets encombrants relatif au secteur 2 est inclus dans le marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers passé antérieurement par le SIVOM d'Arnouville et la société SEPUR – Les Mureaux et ayant pour échéance le 31 décembre 2014. Ainsi les 175,38 tonnes du secteur 2 ont été évacuées sur le centre SITA de Porcheville.

Le centre de stockage EMTA

Le Centre de Stockage de Déchets Ultimes exploité par EMTA est situé sur la commune de Guitrancourt. En 2014, EMTA a poursuivi l'exploitation du centre sur les mêmes bases que les années précédentes, à savoir :

- Réception des déchets dangereux ultimes provenant :
 - Du centre de traitement de la Société SARP Industries à Limay,
 - De clients situés dans la région Ile de France et zones voisines.
- Réception des déchets non dangereux provenant :
 - De la CAMY (encombrants, gravats, mâchefers),
 - Des villes environnantes : Limay (encombrants), Issou (encombrants, gravats) et Guitrancourt (encombrants, gravats),
 - De déchets industriels banals, refus de tri et terres de la région parisienne ou des départements limitrophes du site.
- Réception de terres et de boues de curage polluées par des hydrocarbures sur le Biotertre.

En 2014, EMTA a obtenu l'autorisation de recevoir 200 000 tonnes de déchets dangereux par an en moyenne au lieu des 100 000 tonnes précédemment. Elle a par ailleurs l'autorisation de recevoir 100 000 tonnes par an au titre des déchets non dangereux ultimes ainsi que sur la création d'un biotertre (50 000 tonnes par an) et d'une unité de préparation des déchets non dangereux.

De nouveaux horaires d'accès au site ont été mis en place en 2014 afin de répondre à la demande des clients et à l'augmentation de l'activité. Ainsi les camions de collecte peuvent désormais accéder au site en continu de 7h à 16h du lundi au vendredi.

Tonnages

En 2014, la CAMY a apporté 5 399 tonnes d'encombrants ultimes et 5 093 tonnes de gravats en mélange. Du fait de la nature ultime de ces déchets, ces derniers sont stockés directement en installation de stockage de déchets non dangereux.

Les tonnages de la CAMY ne représentent qu'un faible tonnage (2,5 %) des 413 362 tonnes réceptionnées sur le site.

Tonnages entrants	2012	2013	2014	Evolution 13/14	Répartition
Déchets stabilisés	134 843,62T	135 573,84T	132 015,04T	-2,62%	32%
Mâchefers	17 409,08T	9 658,56T	11 692,25T	21,06%	3%
Autres déchets dangereux ultimes	23 071,50T	18 300,42T	34 852,65T	90,45%	8%
Total déchets dangereux	175 324,20T	163 532,82T	178 559,94T	9,19%	43%
Ordures ménagères	438,58T	0,00T	523,56T	-	0%
Résidus de traitements des eaux	8 639,08T	7 078,82T	11 837,92T	67,23%	3%
Déchets banals, gravats, monstres	4 997,38T	6 113,41T	12 556,10T	105,39%	3%
Mâchefers d'incinération	4 881,92T	6 600,32T	3 516,76T	-46,72%	1%
Refus de tri, DB, OE	71 547,52T	72 427,06T	150 899,30T	108,35%	37%
Terres	16 752,90T	29 709,04T	10 823,74T	-63,57%	3%
Total déchets non dangereux	107 257,38T	121 928,65T	190 157,38T	55,96%	46%
Tri BTP		0,00T	355,84T	-	0%
Biotertre	24 253,58T	32 211,40T	44 288,08T	37,49%	11%
TOTAL	306 835,16T	317 672,87T	413 361,24T	30,12%	100,00%

Ainsi le centre de stockage a accueilli 413 362 tonnes de déchets (+ 30 % par rapport à 2013) dont 190 823 tonnes de déchets non dangereux (46 % des apports) en 2014.

7. Les déchets végétaux

Les déchets végétaux de la CAMY sont traités à travers plusieurs contrats :

- La délégation de service public et le marché de prestation de service avec la société DUPILLE pour le secteur 1,
- Le marché de prestation de service avec la société SEPUR - Les Mureaux pour le secteur 2,
- Le marché de prestation de service avec la société SEPUR - Vigny pour le secteur 3.

La délégation de service public par affermage relative au secteur 1 liait la CAMY et la société DUPILLE pour une durée de 10 ans soit une échéance au 31 mai 2014 et consistait à assurer : le fonctionnement et l'entretien des ouvrages ; la production d'un compost conforme à la norme NFU 44051. Un bail à construction accompagnait en parallèle cette délégation de service public. Depuis le 1^{er} juin 2014, un marché de prestation de service a été conclu entre la CAMY et la société DUPILLE pour une durée de 4 ans renouvelable deux fois.

Le traitement des déchets végétaux relatif au secteur 2 est inclus dans le marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers passé antérieurement par le SIVOM d'Arnouville et la société SEPUR - Les Mureaux et

ayant pour échéance le 31 décembre 2014. A travers ce contrat, les 693,80 tonnes de déchets végétaux du secteur sont évacuées sur la plateforme de compostage de Flacourt.

Le traitement des déchets végétaux relatif au secteur 3 est inclus dans le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés liant la CAMY et la société SEPUR - Vigny pour une durée de 7 ans soit jusqu'au 31 mai 2018. A travers ce contrat, les 314,88 tonnes de déchets végétaux du secteur sont évacuées sur la plateforme de compostage de Flacourt.

La compostière de Flacourt

La société DUPILLE assure le compostage des déchets végétaux sur la compostière située à Flacourt dans le cadre de la délégation de service public.

La plateforme de compostage d'une capacité de 10 000 tonnes est soumise au régime des installations classées sous les rubriques 2170, 2780-1-b et 2260-2-b.

Elle accueille 24h sur 24h les déchets végétaux de la Collectivité et se décompose en différentes zones :

- Une aire de pesée (avec système de badge),
- Une voie de circulation de 1 000 m²,
- Une aire de réception / tri / broyage de 1 000 m² bétonnée,
- Une aire de maturation / fermentation de 6 500 m² bétonnée,
- Une aire de criblage / stockage de produits finis de 500 m² bétonnée,
- Une aire de stockage des souches et refus de 1 000 m² bétonnée.

Les déchets végétaux réceptionnés sont triés, broyés, déposés en andains et régulièrement retournés et arrosés afin de permettre le processus de fermentation. Au terme d'un cycle de 6 mois environ, le produit est criblé afin d'être affiné.

Tonnages entrants

Dans le cadre de la délégation de service public portant uniquement sur les cinq premiers mois de l'année, la plateforme de compostage a accueilli 8 906 tonnes dont 1 237,96 tonnes provenant du secteur 1 de la CAMY.

Quantités entrantes		2012	2013	2014 01/01 au 30/05	Répartition
CAMY	Porte à porte (secteur 1)	3 506,00T	3 874,15T	1 237,96T	15,36%
	Déchèterie	1 180,00T	1 355,86T	681,14T	8,45%
Autres	Porte à porte	4 962,00T	5 266,00T	2 324,00T	28,84%
	Centres techniques municipaux	1 144,00T	1 020,00T	1 040,00T	12,90%
	Déchèterie Professionnels et particuliers	3 784,00T	3 190,00T	1 655,00T	20,54%
		1 837,00T	2 207,00T	1 121,00T	13,91%
TOTAL		16 413,00T	16 913,01T	8 059,10T	100,00%

Les tonnages traités dans le cadre de la délégation de service public sont difficilement analysables et comparables en 2014 puisque l'exercice ne porte que sur les 5 premiers mois de l'année. La CAMY représente 24 % des apports sur la compostière durant cette période.

Sur l'ensemble de l'année, la compostière a accueilli 5 263,44 tonnes issues des 3 secteurs de la CAMY soit une augmentation de 8,7 % par rapport à 2013.

Quant aux tonnages issus de la déchèterie sur l'année, ces derniers ont augmenté de 39,9 % par rapport à 2013 soit 1 897,15 tonnes.

Tonnages sortants

Le compost issu de la compostière de Flacourt est certifié conforme à la charte des bonnes pratiques de compostage de l'Association Agriculteurs Composteurs de France et est conforme à la norme NFU 44051 qui permet de l'utiliser comme amendement pour l'agriculture biologique.

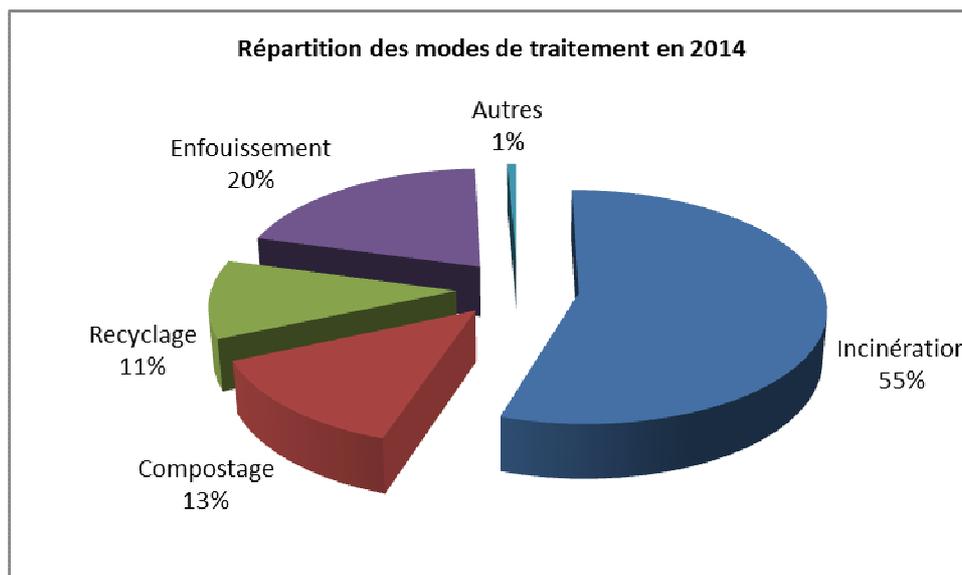
La valorisation du compost et des broyats verts est réalisée en majorité en agriculture biologique et raisonnée et le reste auprès de paysagistes ou collectivités territoriales.

Quantités sortantes		2012	2013	Du 01/14 au 05/14	Répartition
CAMY	Compost fin 10/15	174,00T	188,00T	310,00T	13,19%
Agriculteurs	Compost non criblé	2 678,00T	1 241,00T	200,00T	8,51%
	Broyat frais	2 585,00T	3 144,00T	1 758,00T	74,81%
Professionnels et particuliers	Compost fin 10/15	116,00T	68,00T	82,00T	3,49%
TOTAL		5 553,00T	4 641,00T	2 350,00T	100,00%

Les refus issus de la biomasse sont utilisés vers des chaufferies de biomasses et les indésirables transportés à VALENE pour incinération.

IV. Synthèse des tonnages 2014

COLLECTE		TRAITEMENT		
Type de déchets	2014	Matériaux	2014	Destination
Ordures ménagères secteur 1 et 2	23 971,96T	Incinération	23 303,39T	VALENE Guerville (78)
Redevance spéciale	3 313,00T	Métaux ferreux	626,71T	ARCELOR
		Métaux non ferreux	41,86T	CORNEC
Ordures ménagères secteur 3	5 229,58T	Ordures ménagères	5 508,42T	VALENE Guerville (78)
Emballages ménagers recyclables secteur 1 et 2	1 964,05T	Briques alimentaires	27,76T	SITA
		Cartons	755,13T	SITA
		Gros de Magasin	52,05T	EPR
		Papiers	239,54T	EPR
		Plastiques	356,14T	PAPREC
		Refus de tri	485,03T	VALENE Guerville (78)
Emballages ménagers recyclables secteur 3	403,12T	Acier	34,34T	VPFR
		Aluminium	3,38T	VPFR
		Briques alimentaires	20,19T	VPFR
		Cartons	138,18T	VPFR
		Plastiques	109,77T	VPFR
		Refus de tri	72,37T	VEOLIA Saint Ouen L'Aumône (95)
Papiers secteur 1 et 2	870,44T	Papiers	798,24T	UPM Chapelle Darblay (76)
Papier établissements scolaires	5,34T	Refus de tri	41,85T	VALENE Guerville (78)
Papiers secteur 3	303,60T	Papiers	252,20T	NORSK
		Refus de tri	33,90T	VEOLIA Saint Ouen L'Aumône (95)
Verre secteur 1 et 2	1 350,11T	Verre	1 215,26T	OI (REIMS /WINGLES)
Verre secteur 3	714,83T	Verre	678,26T	
Déchets végétaux secteur 1, 2 et 3	5 263,44T	Déchets végétaux	5 263,44T	COMPOSTIERE DE FLACOURT (78)
Encombrants secteur 1 et 3	2 276,03T	Déchets ultimes	2 270,53T	ISDND DE GUITRANCOURT (78)
		Déchets valorisables	5,50T	ECOLOGIC
Encombrants secteur 2	175,38T	Encombrants	175,38T	SITA PORCHEVILLE (78)
Cartons	88,95T	Cartons	88,95T	SITA PORCHEVILLE (78)
DASRI	0,96T	DASRI	0,96T	SAGE DRS (78)
Déchèterie mobile	29,10T	GRAVATS	26,24T	SITA PORCHEVILLE (78)
		DECHETS DANGEREUX	2,86T	SARP INDUSTRIE (78)
Déchèterie des Closeaux	10 885,08T	Encombrants	3 128,70T	ISDND DE GUITRANCOURT (78)
		Gravats	5 093,42T	ISDND DE GUITRANCOURT (78)
		Déchets végétaux	1 897,15T	COMPOSTIERE DE FLACOURT (78)
		Ferrailles	277,18T	GDE Limay (78)
		Cartons	106,45T	SITA PORCHEVILLE (78)
		DEEE	195,53T	ECOLOGIC
		DMS	80,01T	SARP INDUSTRIE Limay (78)
		Huile vidange	30,60T	SHRRU VEOLIA
		Filtres à huile	1,11T	SARP INDUSTRIE Limay (78)
		Batteries	13,01T	GDE Limay (78)
		(Piles)	0,51T	COREPILE
		Lampes / Néons	0,00T	RECYLUM
		Cartouches	0,00T	COLLECTOR
		Radiographies	0,00T	SAGE DRS (78)
		Déchets détournés réemploi	43,26T	APTIMA Mantes-la-Jolie (78)
		Pneus	18,16T	ALIAPUR
TOTAL	56 844,97T		53 512,91T	



Ainsi près de 79 % des déchets de la CAMY sont valorisés que ce soit en incinération, recyclage ou compostage.

V. Synthèse des coûts 2014

Nature de la prestation	Maîtrise d'ouvrage	Titulaire du contrat	Type de contrat	Echeance	Montant annuel en K€ TTC	Modalité de financement
COLLECTE et TRANSPORT des DECHETS MAD DES BACS ET CONTENEURS	CAMY	SOTREMA	DSP	29/06/2019	5 704	Budget général/TEOM/RS
COLLECTE et TRANSPORT des DECHETS	CAMY	SEPUR	MARCHE	31/05/2018 31/12/2014	1 366	Budget général/TEOM
BACS	CAMY	SEPUR	MARCHE	31/12/2014	34	Budget général/TEOM
DECHETERIE DES CLOSEAUX	CAMY	APTIMA	MARCHE	31/12/2015	336	Budget général/TEOM
DECHETERIE COTEAUX DU VEXIN	SIDE	SITA Ile de France	CONVENTION	-	82	Budget général/TEOM
DECHETERIE CC PORTES DE L'ILE DE France	CC PIF	CC PIF	CONVENTION	-	31	Budget général/TEOM
DECHETERIE GARGENVILLE ET EPONE	SMIRTOM	SMIRTOM	CONVENTION	-	456	Budget général/TEOM
CENTRE DE TRI DES ENCOMBRANTS ET DE L'APPORT VOLONTAIRE	CAMY	APTIMA	MARCHE	31/12/2015	148	Budget général/TEOM
CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES	CAMY	VALENE GENERIS	DSP CONTRAT	31/12/2023	873	Budget général/TEOM
CENTRE DE COMPOSTAGE	CAMY	SARL PATRICE DUPILLE	DSP	31/05/2014	178	Budget général/TEOM
CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE	CAMY	VALENE CGECP	DSP CONTRAT	31/12/2023	3 551	Budget général/TEOM
CENTRE DE STOCKAGE DE GUITRANCOURT	CAMY	EMTA	MARCHE	15/10/2015	275	Budget général/TEOM
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	CAMY	SARP Industries	MARCHE	31/12/2015	54	Budget général/TEOM

A l'heure de l'établissement du rapport annuel, toutes les recettes ne sont pas connues.

VI. La prévention des déchets

La CAMY a signé un contrat de performance avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) en 2011 afin de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées (déchets collectés en mélange et recyclables collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire) par habitant à l'horizon 2016.

Pour atteindre au mieux son objectif, la CAMY a défini un programme d'actions pluriannuel sur 5 ans. Le plan d'actions initial porte sur les thématiques suivantes :

- La sensibilisation des publics à la prévention et la réduction des déchets,
- L'éco-exemplarité de la collectivité portant le programme,
- Le déploiement d'actions emblématiques nationales telles que le compostage,
- La mise en place d'actions d'évitement de la production de déchets (réemploi, achats éco-responsables, réparation),
- La mise en place d'actions de prévention quantitatives et qualitatives auprès des entreprises implantées sur le territoire.

Entre 2009 (année de référence du programme) et 2014 inclus, la diminution de la production d'ordures ménagères et assimilées est évaluée à 4 %.

Les actions qui ont permis de parvenir à cette baisse de la production d'OMA sont les suivantes :

Famille d'actions	Actions engagées	Année de lancement	Gisement concerné	Potentiels de réduction	Objectifs à l'horizon N+5	Résultats/indicateurs 2014
Actions de sensibilisation à la prévention	Réalisation d'animations en milieu scolaire	2012	Déchets d'emballages et déchets alimentaires	9,8 kg/hab./an	1200 enfants sensibilisés 35 animations/stands dans les écoles/grandes surfaces	28 animations réalisées soit 746 élèves
	Réalisation d'animations à destination du grand public	2014				3 animations (grande surface et en pieds d'immeubles)
	Conception d'une communication sur la prévention	2013	OMA			Création de roll-up éco-gestes, promotion de la prévention en flanc de bennes des camions de collecte des déchets et de goodies
	Développement d'opérations de communications ciblées sur le compostage	2012	Déchets de cuisine et de jardin dans les OMr			Distribution de 7 000 guides
Actions emblématiques nationales	Distribution de composteurs individuels	2011	Déchets fermentescibles	40 kg/hab./an	11% de l'habitat individuel doté (10 sessions de distribution par an) 500 composteurs distribués en 2015	294 composteurs, dont la majorité, distribués en partenariat avec 5 communes portant à 533 le nombre de composteurs distribués depuis 2011
Actions d'évitement de la production de déchets	Mise en place de bornes textile afin de développer la récupération et le réemploi des TLC	2011	Déchets textiles	5,1 kg/hab./an	Capter 70 % du gisement Atteindre 1 borne textile pour 2 000 habitants	4 nouvelles bornes implantées (62 PAV) permettant de répondre au ratio 1 borne pour 2000 habitants avec 329,6 t collectées (2,90 kg/hab)
	Développement et valorisation des métiers du réemploi	2012	Encombrants, petits objets collectés dans les OM		Promotion des événements organisés sur /par la Ressourcerie	Promotion d'événements ponctuels organisés par APTIMA (bourses aux livres, jouets et vêtements) Promotion d'opérations de collecte des D3E organisées par APTIMA et Ecologic Embauche d'un agent valoriste en déchèterie

Actions de prévention quantitatives et qualitatives auprès des entreprises du territoire	Organisation d'une seconde opération éco-défis des entreprises	2013	Déchets des TPE déviés de la collecte des OMR	58 kg/hab./an	20 % des entreprises réduisant de 10% leurs tonnages 0,42 kg/hab./an	14 entreprises labellisées en décembre 2014
	Application des nouvelles dispositions des REP sur le territoire	2012/2013	DEEE, DASRI, mobilier, DDM	2,4 kg DDM/hab./an	80 % du gisement de DEEE capté par la filière Doublé le taux de captage des DDM	Communication sur l'éco-organisme DASTRI auprès des pharmacies

Cependant, certains facteurs externes au programme peuvent freiner ou accélérer cette progression vers l'objectif des -7 % et doivent être analysés minutieusement d'une année sur l'autre (météorologie, changement de mode de collecte, nombre d'habitants au moment du ratio etc.).

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

Actions engagées	Progression observée	Difficultés rencontrées	Mesures correctrices
Réalisation d'animations en milieu scolaire	Augmentation du nombre d'animations scolaires réalisées	Suivant la commune et le quartier, manque de temps pour parler de prévention voire difficulté de compréhension de la problématique	S'orienter vers un public jeune consommateur
Réalisation d'animations à destination du grand public	Stagnation du nombre d'animations grand public	Rendre davantage visible la CAMY lors de manifestations nationales	Organiser une série d'événements consécutifs lors de la SERD
Conception d'une communication sur la prévention	Diffusion progressive des supports de communication auprès du grand public	/	/
Développement d'opérations de communication sur le compostage	Arrêt des distributions de compost	/	Pour aller plus loin : Relancer les accroche-portes composteurs lors des collectes de DV
Distribution de composteurs individuels	Augmentation du nombre de composteurs distribués depuis 2011	Doter les foyers des communes périurbaines en composteurs	Implanter des sites pilotes de compostage collectif, faire la promotion du lombricompostage
Mise en place de bornes textiles	Atteinte des objectifs en termes de PAV textiles sur le territoire	/	Augmenter les tonnages collectés sur MLV et MLJ en modifiant leur emplacement ou en relançant une communication auprès des habitants
Développement et valorisation des métiers liés au réemploi	Promotion des événements réemploi assurée sur le territoire	Organiser des événements réemploi CAMY avec l'appui d'acteurs divers	Déployer des collectes d'objets ré-employables en lien avec d'autres animations en partenariat avec les communes
Organisation d'une opération éco-défis des entreprises	Continuité de l'action engagée en 2013	/	Mobiliser les artisans, commerçants et les entreprises sur une thématique plus large
Application des nouvelles dispositions des REP sur le territoire	Mise en place progressive des filières REP sur le territoire	/	/

ACTIONS PRIORITAIRES EN 2015

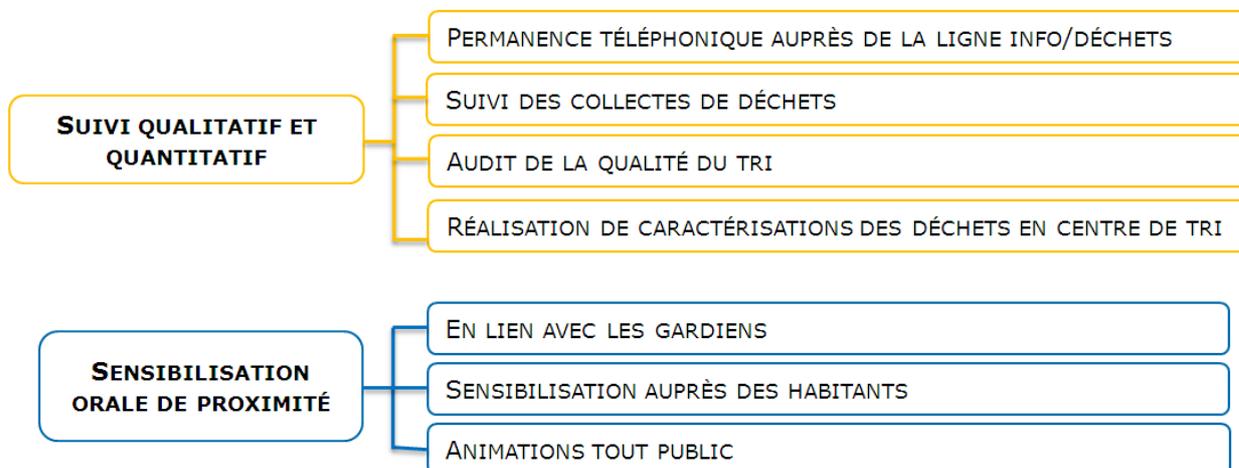
Famille d'actions	Actions prévues	Gisement concerné	Potentiel de réduction	Objectif
Exemplarité de la collectivité	Mise en place du tri et de la collecte des papiers de bureau Réduction des impressions bureautiques	Papiers de bureau de la collectivité	50 kg/agent/an	Recycler/ré-utiliser le papier puis réduire de 20 % l'utilisation des papiers de bureau
Actions emblématiques nationales	Développement de sites pilotes de compostage collectif	Déchets fermentescibles	30 kg/hab./an	10 sites pilotes
	Développement d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Déchets de cuisine	20 kg/hab./an	10 % des personnes sensibilisées
Sensibilisation des publics à la prévention	Lancement d'une opération foyers témoins poules	OMA	40 kg/hab./an	50 foyers

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et les recettes du PLPD :

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014
Budgets	61 819 €	117 733 €	166 515 €	112 872 €
Marché Bureau d'études Inddigo	60 000 €	16 500 €	13 539 €	13 967 €
Total hors subventions	121 819 €	134 233 €	180 054 €	126 839 €
Subventions	102 000 €	117 788 €	127 902 €	126 386 €
Total	223 819 €	252 021 €	307 956 €	253 225 €

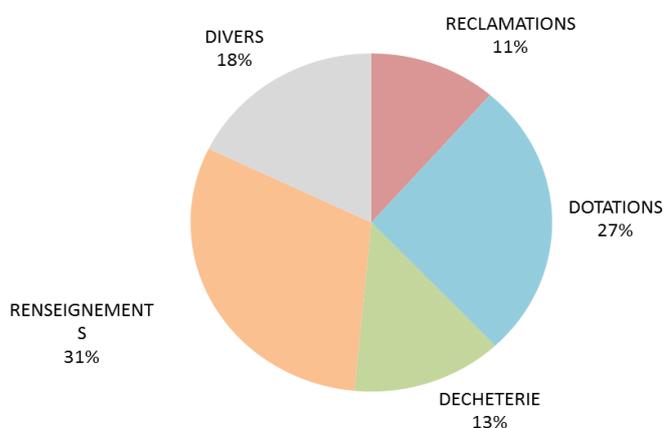
VII. La communication et l'information aux habitants

Les ambassadeurs de tri de la CAMY sont les principaux relais d'information auprès de la population concernant la gestion des déchets et notamment :



1. Suivi qualitatif et quantitatif

a. Permanence téléphonique : répartition des appels en 2014



Les appels ont augmenté de près de 20 % par rapport à 2013 avec notamment une augmentation sur les demandes de renseignements concernant les déchèteries, consignes de tri et divers.

b. Suivi de collecte et audit de qualité du tri

En 2014, les ambassadeurs ont réalisé 6 contrôles qualité en habitat individuel sur le contenu des bacs EMR. En cas d'erreur mineure, ils distribuent une fiche d'informations aux habitants alors qu'ils verrouillent les bacs présentant des erreurs de tri majeures avec un adhésif spécifique.

Ces audits leur permettent d'identifier les secteurs nécessitant une sensibilisation plus poussée.

Ainsi 1 041 bacs EMR ont été contrôlés dont 15 ont été refusés.

c. Réalisation de caractérisations en centre de tri

Les ambassadeurs ont participé à 12 caractérisations des Emballages Ménagers Recyclables et Papier en 2014 afin d'évaluer la qualité de tri et prévoir des actions de sensibilisation selon les résultats obtenus sur des secteurs ciblés.

2. Sensibilisation orale de proximité

a. Sensibilisation auprès des habitants

En 2014, les ambassadeurs ont poursuivi leur action de sensibilisation sur la mise en service des conteneurs enterrés en habitat vertical dense. Dans ce cadre, 420 logements ont été sensibilisés à l'utilisation de ces nouveaux dispositifs de collecte de déchets.

Associées à ces sensibilisations en porte à porte, ils ont réalisé 3 animations de stand en pied d'immeuble pour échanger avec les habitants autour d'une collation.

b. Animations tout public

De part leur mission de sensibilisation, les ambassadeurs ont un rôle actif dans les différentes manifestations :

Animation en CVS : 2 animations sur le thème du tri et de la prévention des déchets ont eu lieu au sein des CVS de Mantes-la-Jolie.

Animation à une Fête de quartier : 1 animation sur le thème du tri et de la prévention des déchets a eu lieu à la Fête de quartier des Peintres à Mantes-la-Jolie.

Animations scolaires : poursuite du programme d'animation scolaire à destination des élèves essentiellement de Cycle 3 (CE2 au Cm2) sur l'ensemble du territoire sur le thème du tri, du recyclage et de la prévention des déchets. En 2014, ce sont 746 enfants qui ont été sensibilisés sur 28 classes différentes.

Animation de la prévention : animation sur 2 jours dans le centre commercial Auchan sur la thématique de la prévention des déchets.

Animation à l'IUT : 1 animation aux élèves de l'IUT de Mantes-la-Jolie qui ont été formés aux consignes du tri afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser des enfants dans le cadre d'un projet tutoré.

Animation sur le compostage : les ambassadeurs du tri ont participé à la distribution de composteurs dans 5 communes où les habitants étaient formés au compostage.

3. Divers

L'année 2014 pour l'ensemble du service Déchets a été marquée par la préparation à la nouvelle organisation des collectes pour le 1^{er} janvier 2015. Un travail de terrain important a été nécessaire pour identifier les zones de vigilance.

VIII. Annexes

A – INDICATEURS TECHNIQUES

- Carte de localisation des équipements (y compris déchèterie)
- Principaux sites de collecte et de traitement des déchets provenant des ménages

B – ANNEXES AUX EQUIPEMENTS

- Principe de traitement VALENE
- Procédé du compostage



camy
Communauté d'Agglomération
de Mantes en Yvelines

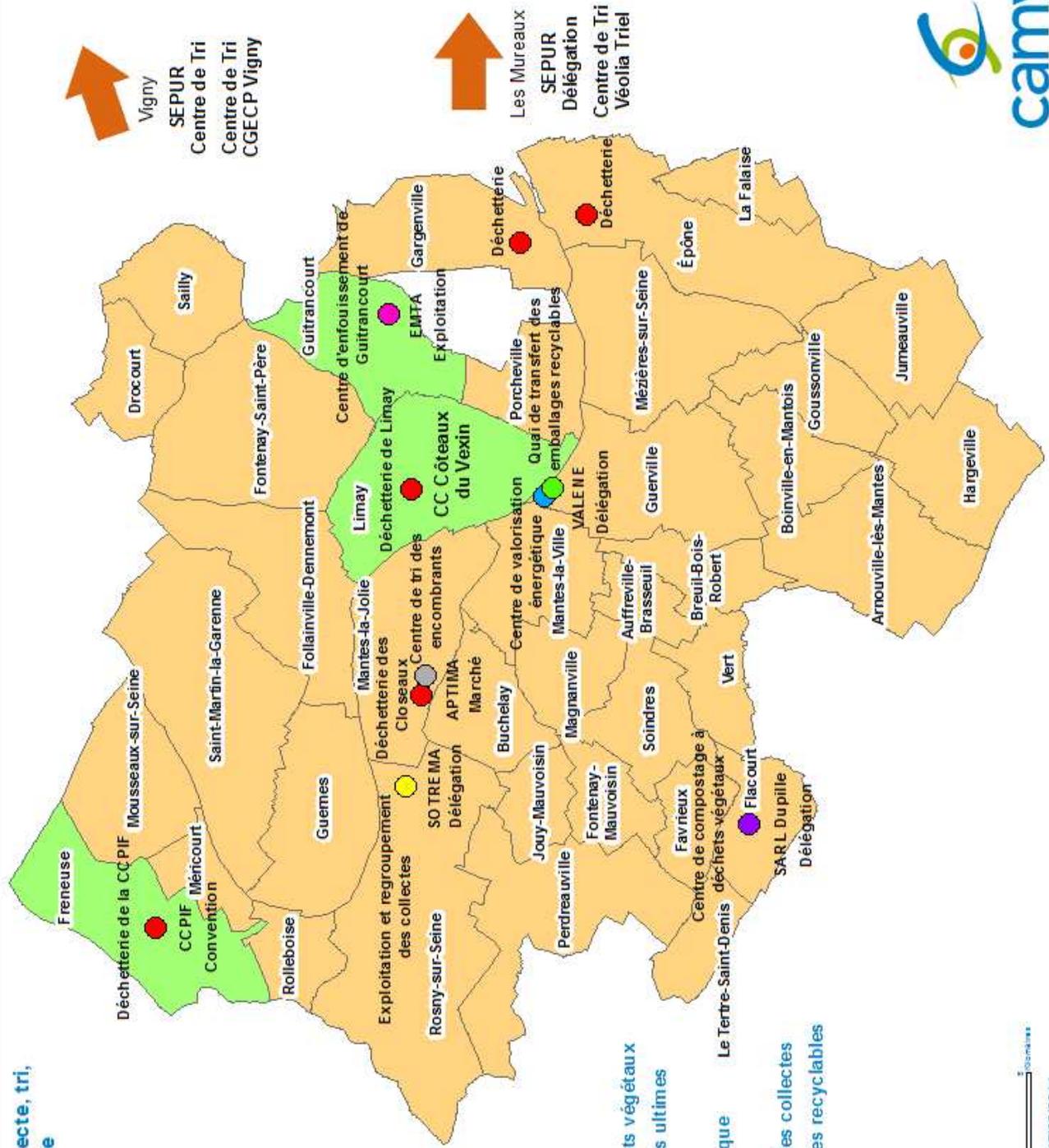
ANNEXES



A- INDICATEURS TECHNIQUES

- Carte du territoire desservi avec localisation des équipements y compris déchèteries
- Les principaux sites de collecte et de traitement des déchets provenant des ménages

Localisation des unités de collecte, tri, traitement et déchetterie




 Vigny
 SEPUR
 Centre de Tri
 Centre de Tri
 CGECP Vigny


 Les Mureaux
 SEPUR
 Délégation
 Centre de Tri
 Véolia Triel

Localisation des unités

-  Centre de compostage à déchets végétaux
-  Centre de stockage des déchets ultimes
-  Centre de tri
-  Centre de valorisation énergétique
-  Déchetterie
-  Exploitation et regroupement des collectes
-  Quai de transfert des emballages recyclables

Territoire CAMY et autres

-  CAMY
-  Hors CAMY



**Bacs individuels des
Ordures ménagères
Emballages ménagers
recyclables
Végétaux**



**Conteneurs enterrés pour l'apport volontaire
des ordures ménagères et des emballages
recyclables**



**Conteneurs aériens pour l'apport
volontaire
du verre et du papier**



**Conteneurs enterrés pour l'apport volontaire
du verre et du papier**

LES EQUIPEMENTS DE COLLECTE



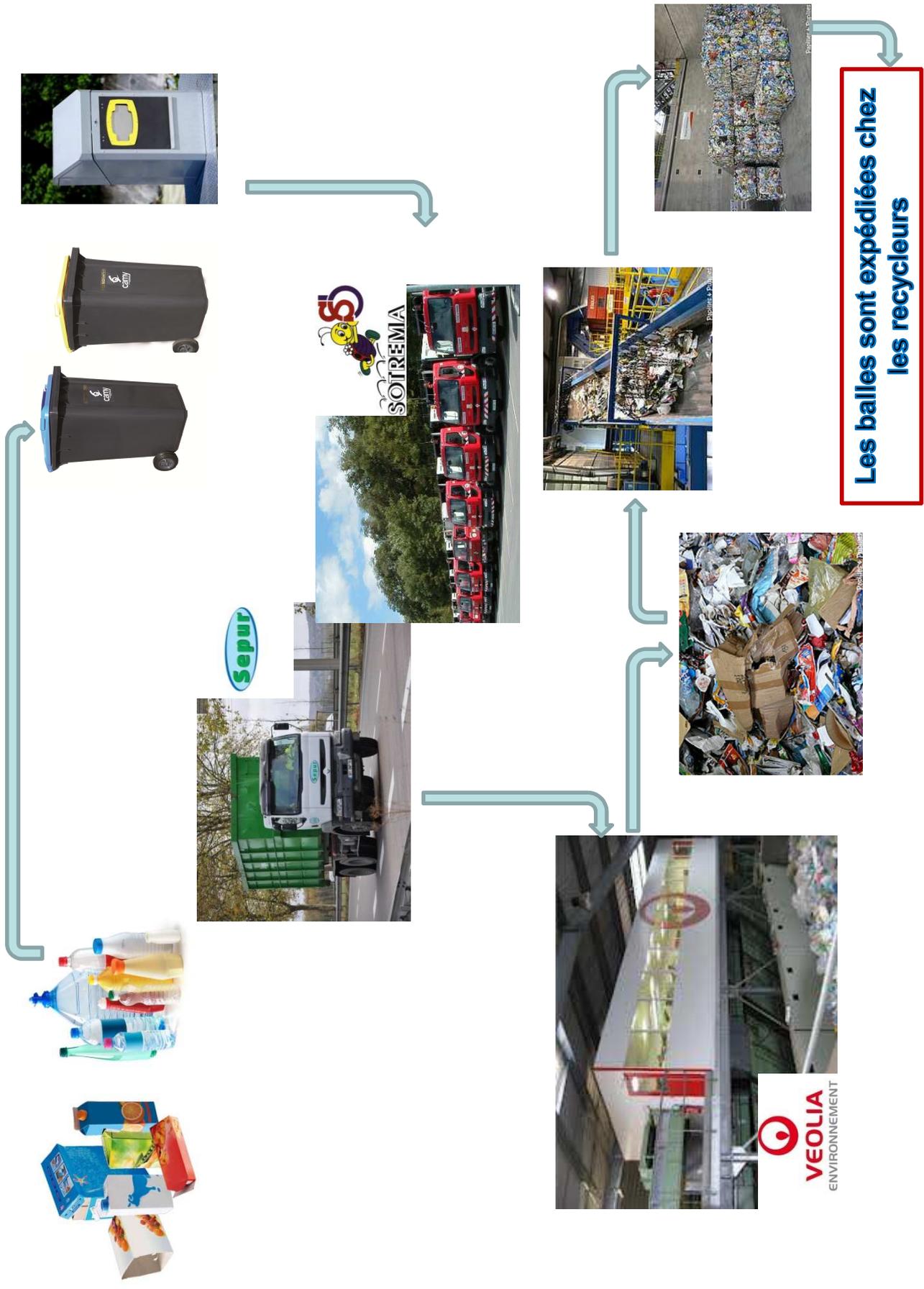
LES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT



Les ordures ménagères



Les emballages ménagers recyclables



Les déchets végétaux





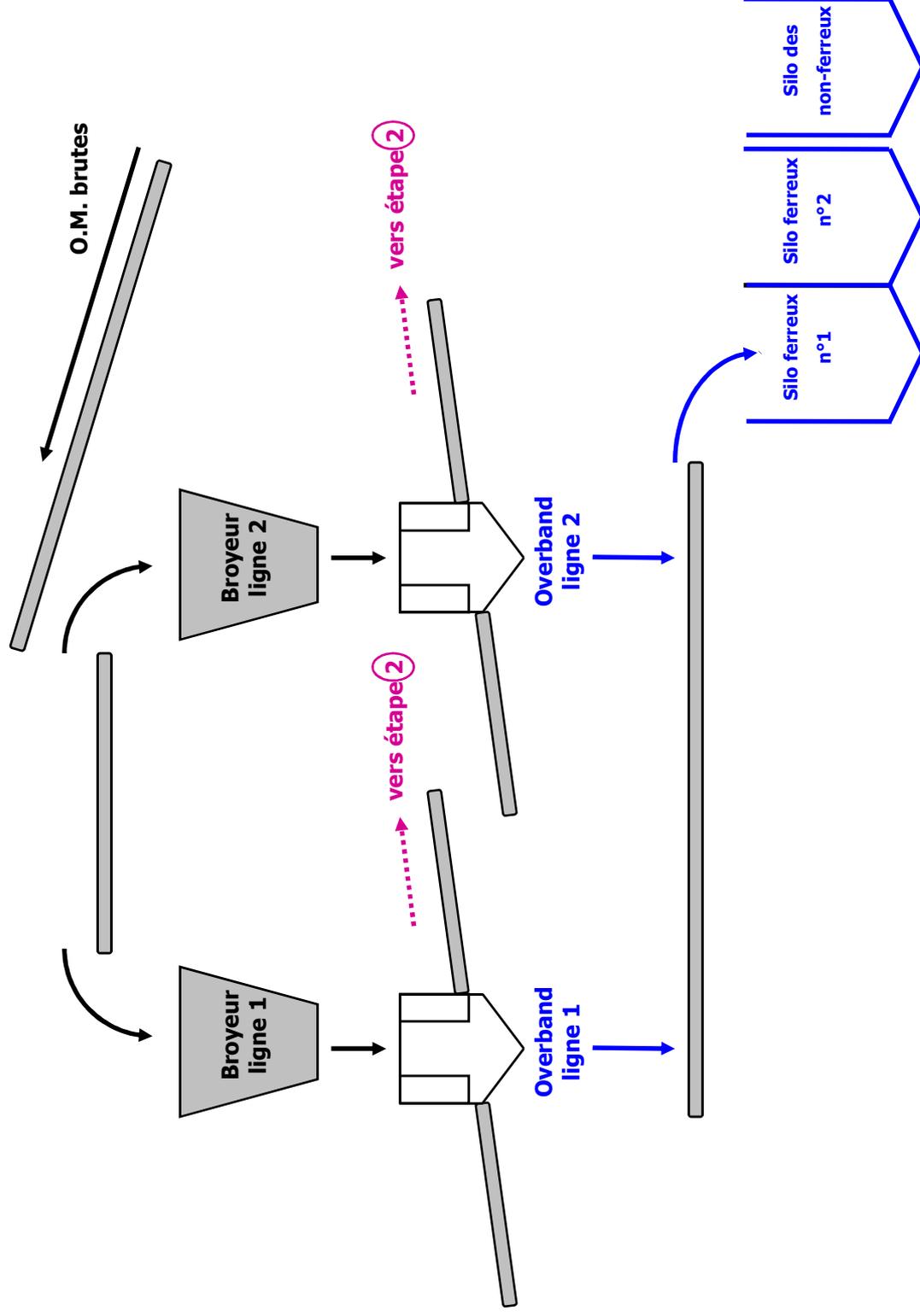
C- ANNEXES AUX EQUIPEMENTS

- Principe de traitement Valène
- Procédé du compostage
- Plan du Centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Guitrancourt

Principe de traitement Valène

PREPARATION des DECHETS: SEPARATION des FERREUX et des NON-FERREUX

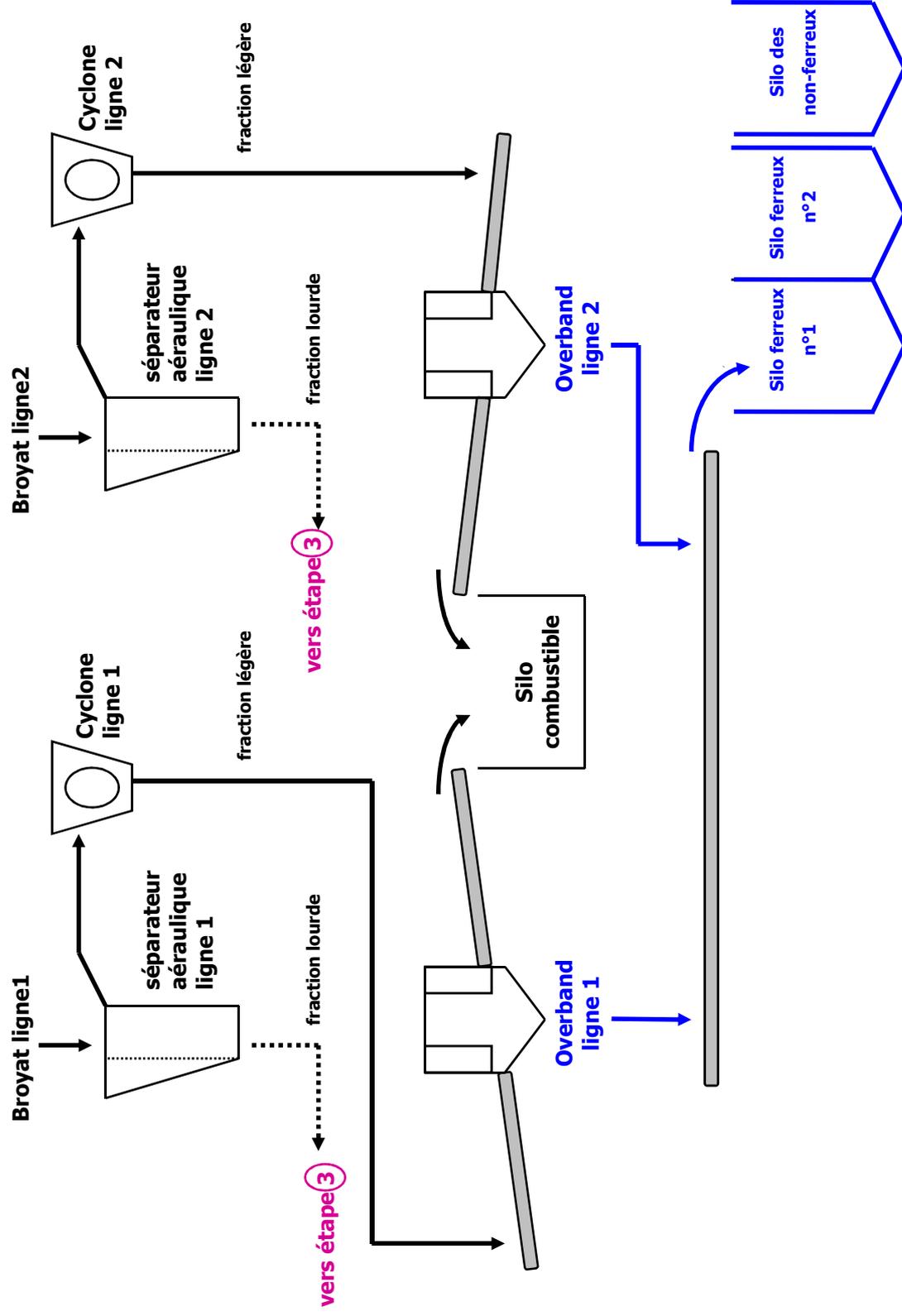
ETAPE 1 DEFERRAILLAGE des DECHETS après BROYAGE



PREPARATION des DECHETS: SEPARATION des FERREUX et des NON-FERREUX

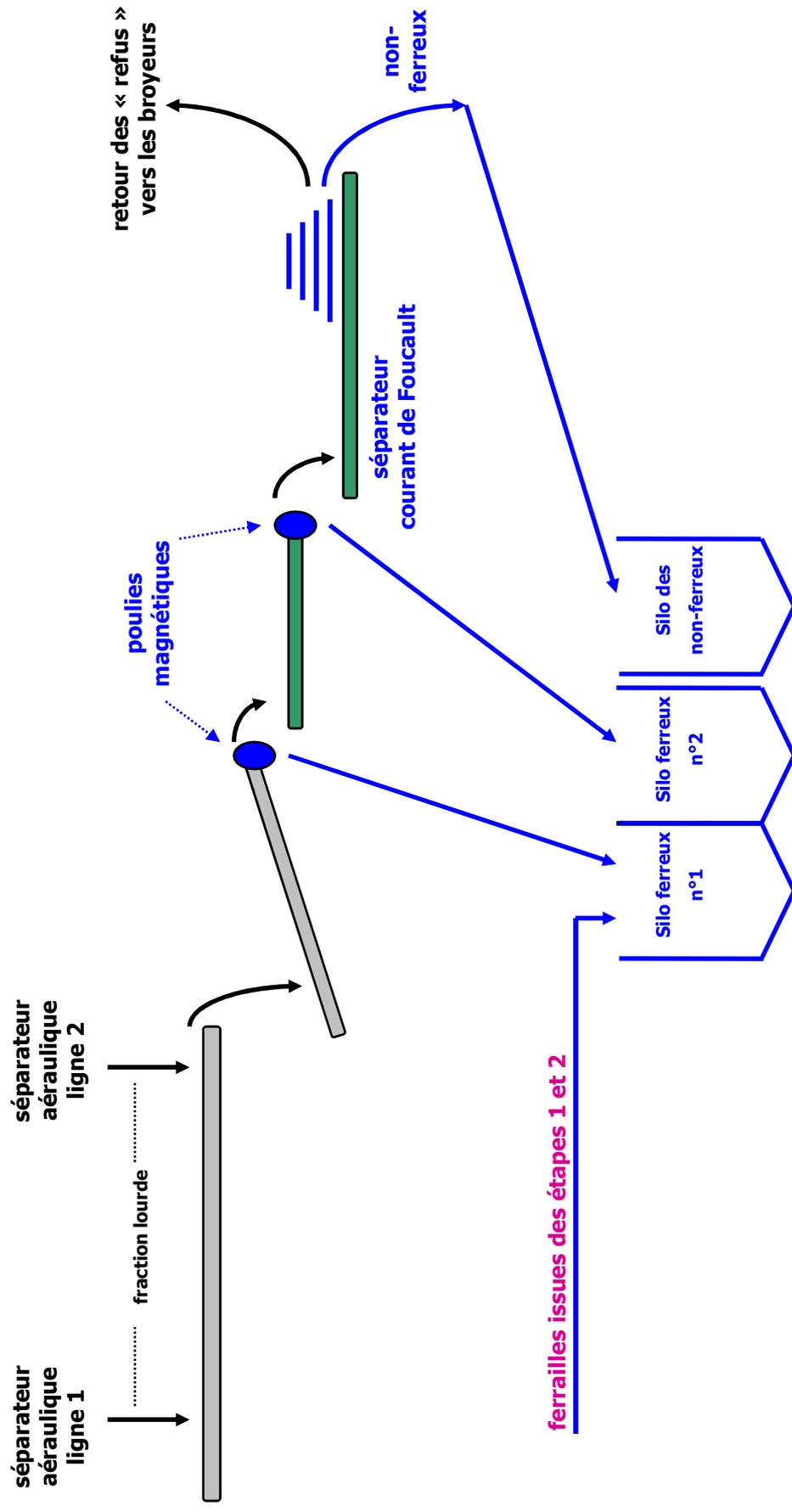
ETAPE 2

DEFERRAILLAGE de la FRACTION LEGERE

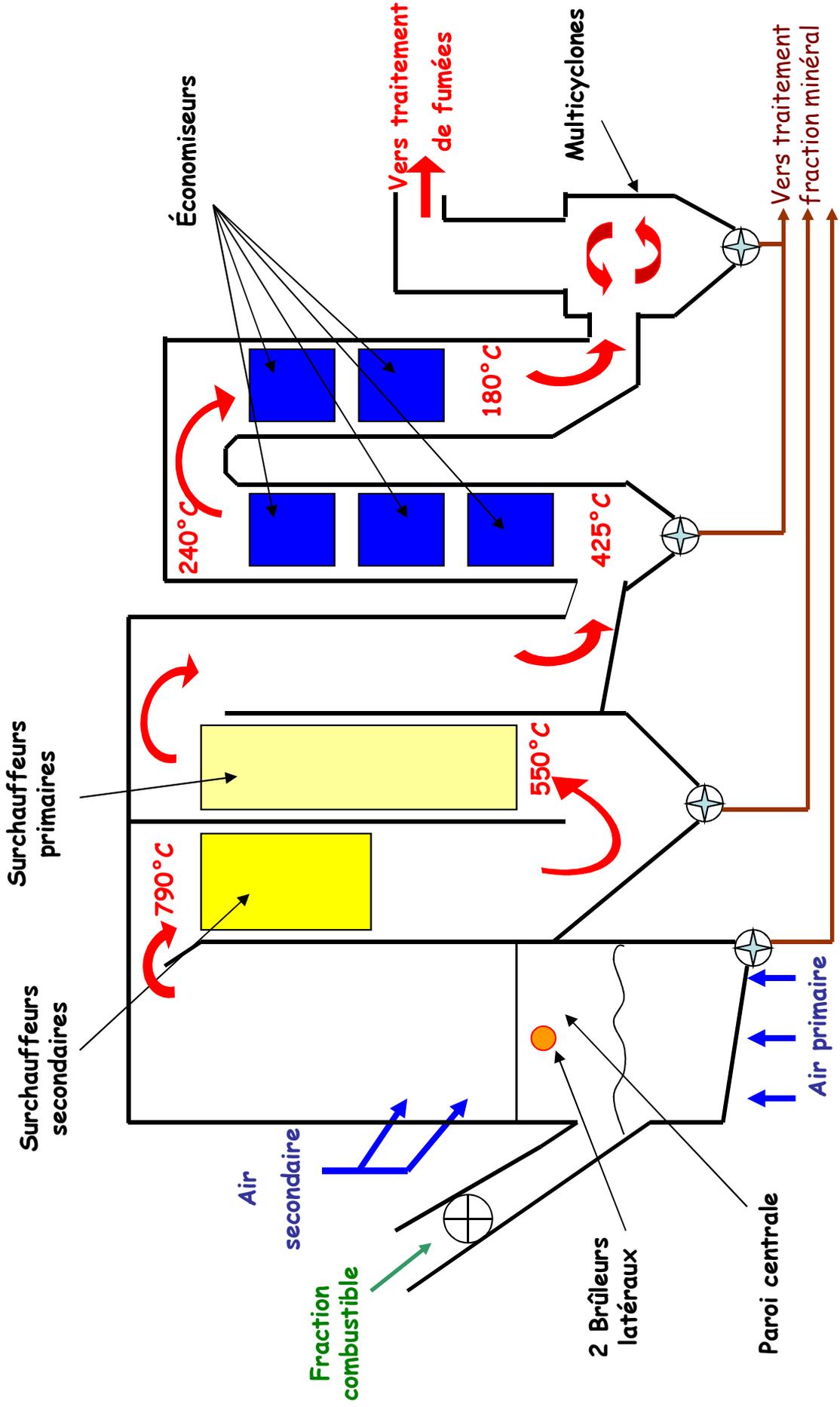


PREPARATION des DECHETS: SEPARATION des FERREUX et des NON-FERREUX

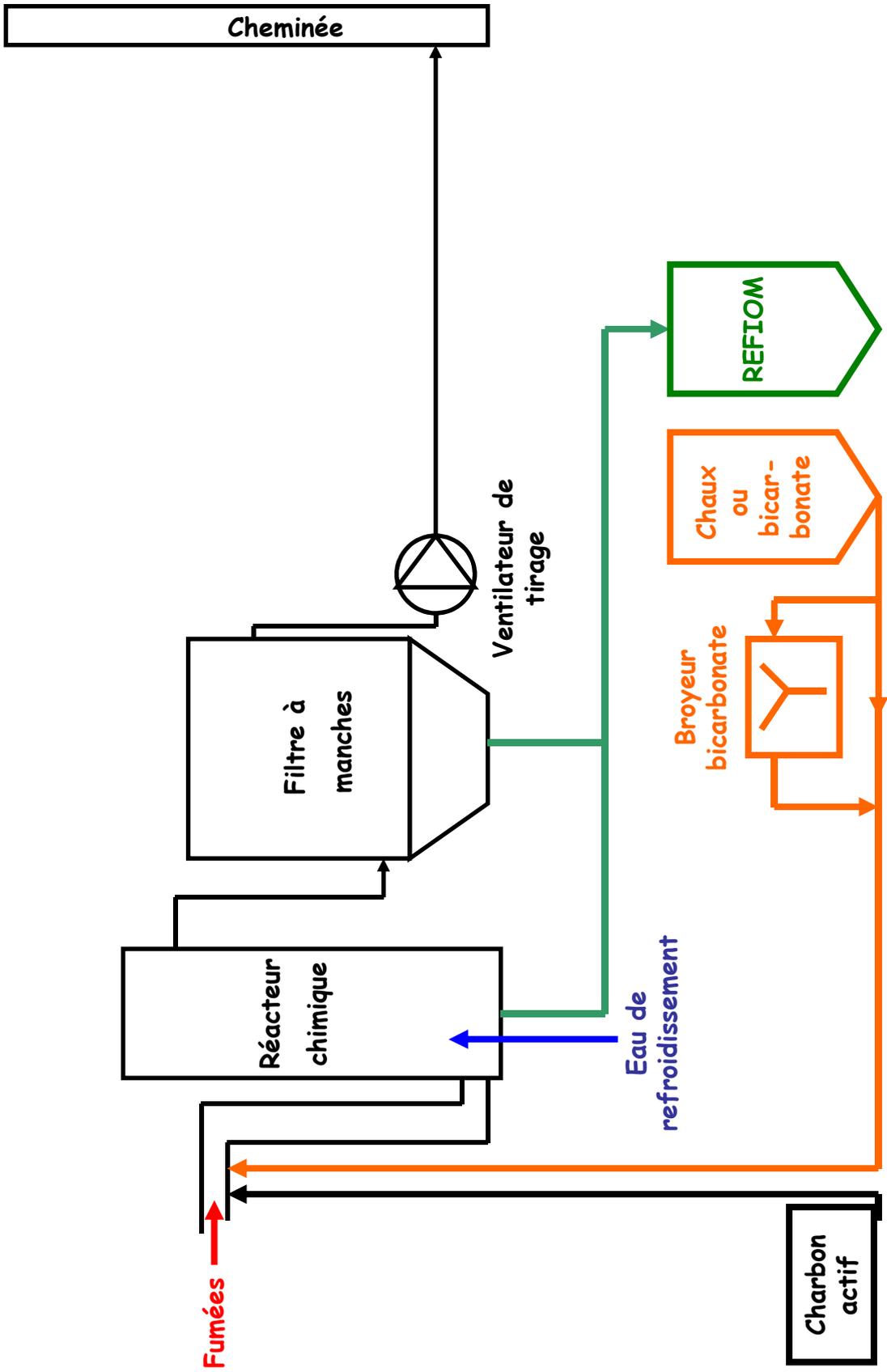
ETAPE 3 DEFERRAILLAGE de la FRACTION LOURDE



FOURS - CHAUDIERES APRES MODIFICATIONS



TRAITEMENT DES FUMÉES

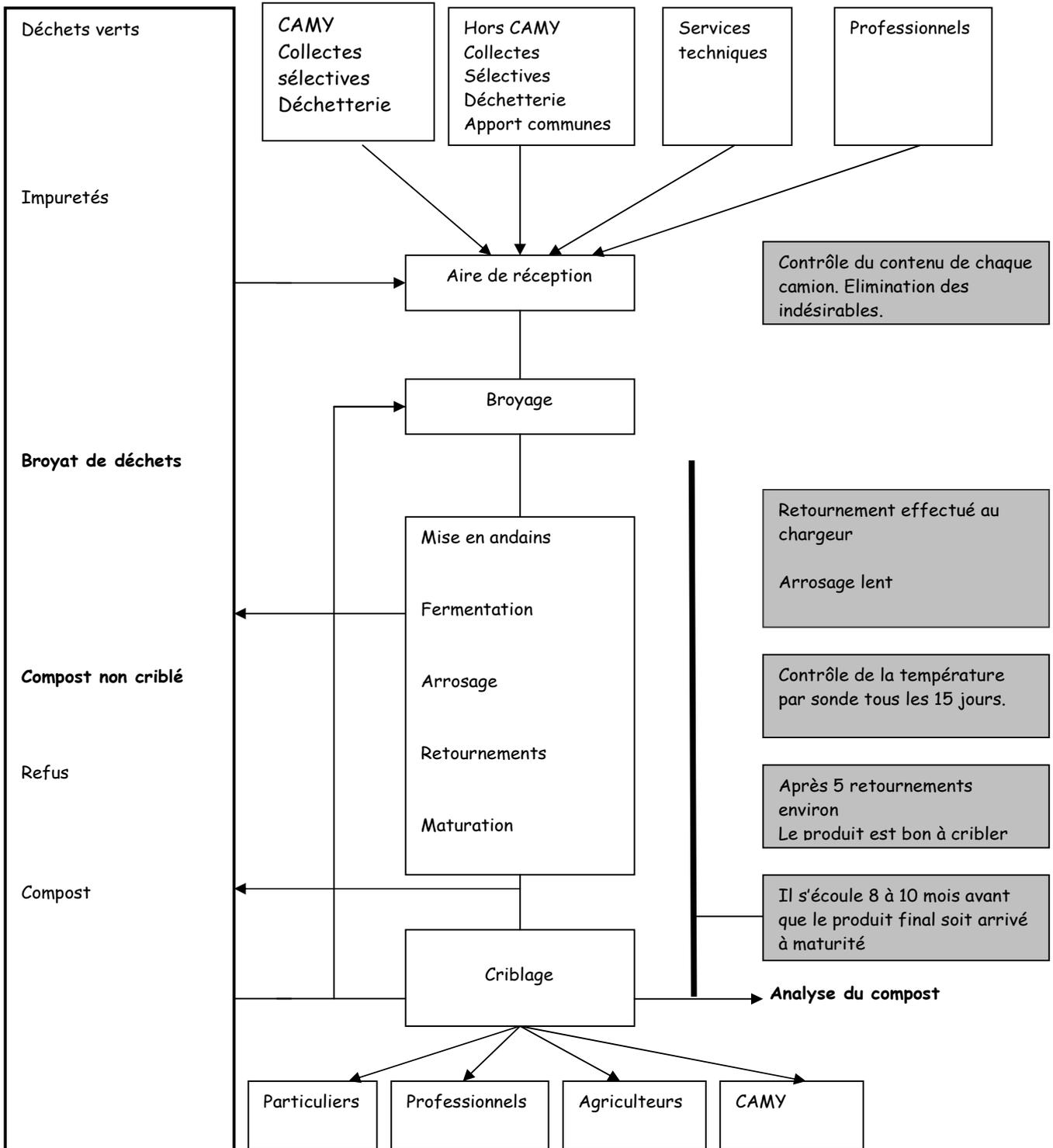


Procédé du compostage

PROCEDE DE COMPOSTAGE

Synoptique

Commentaires

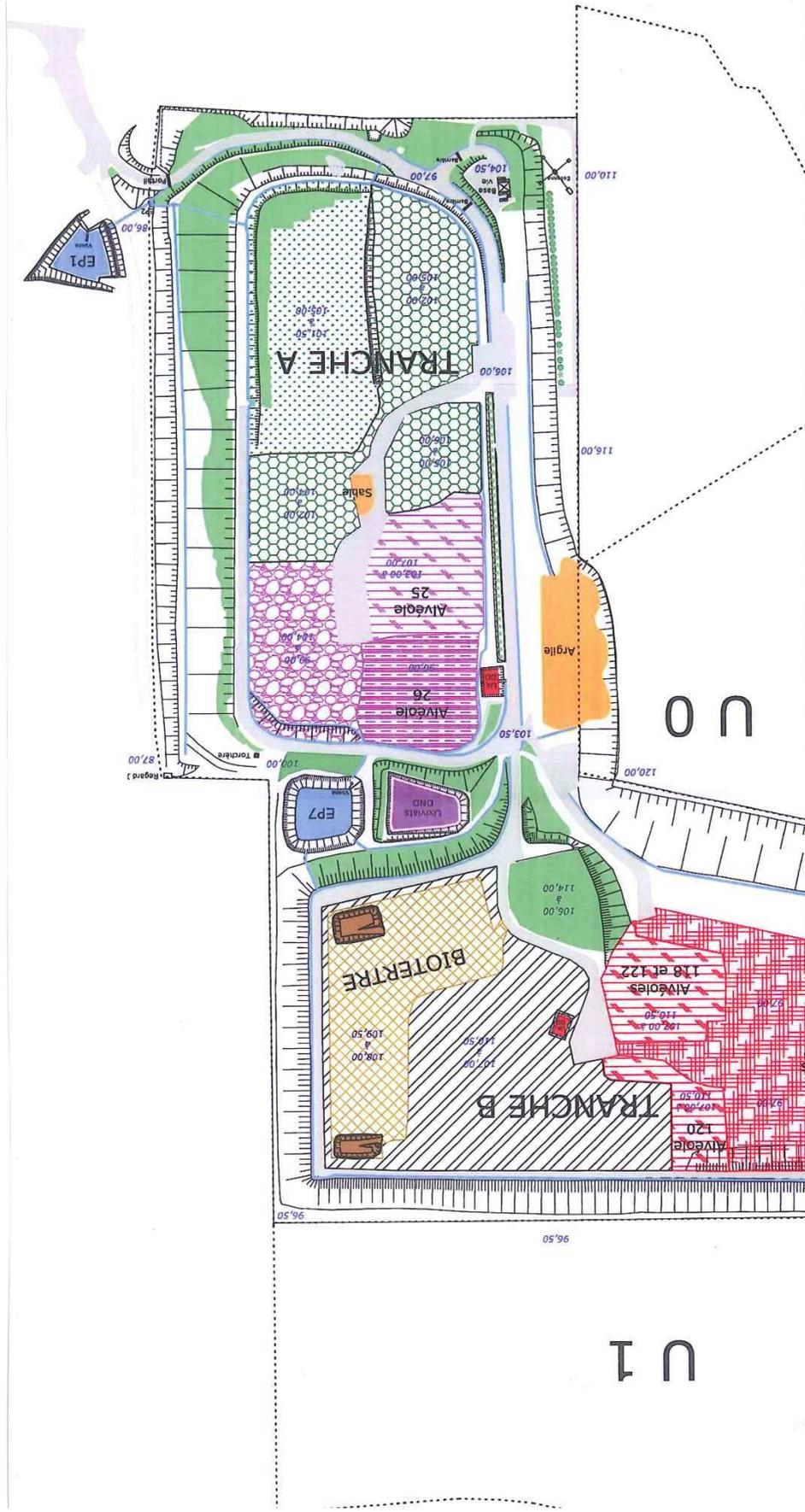


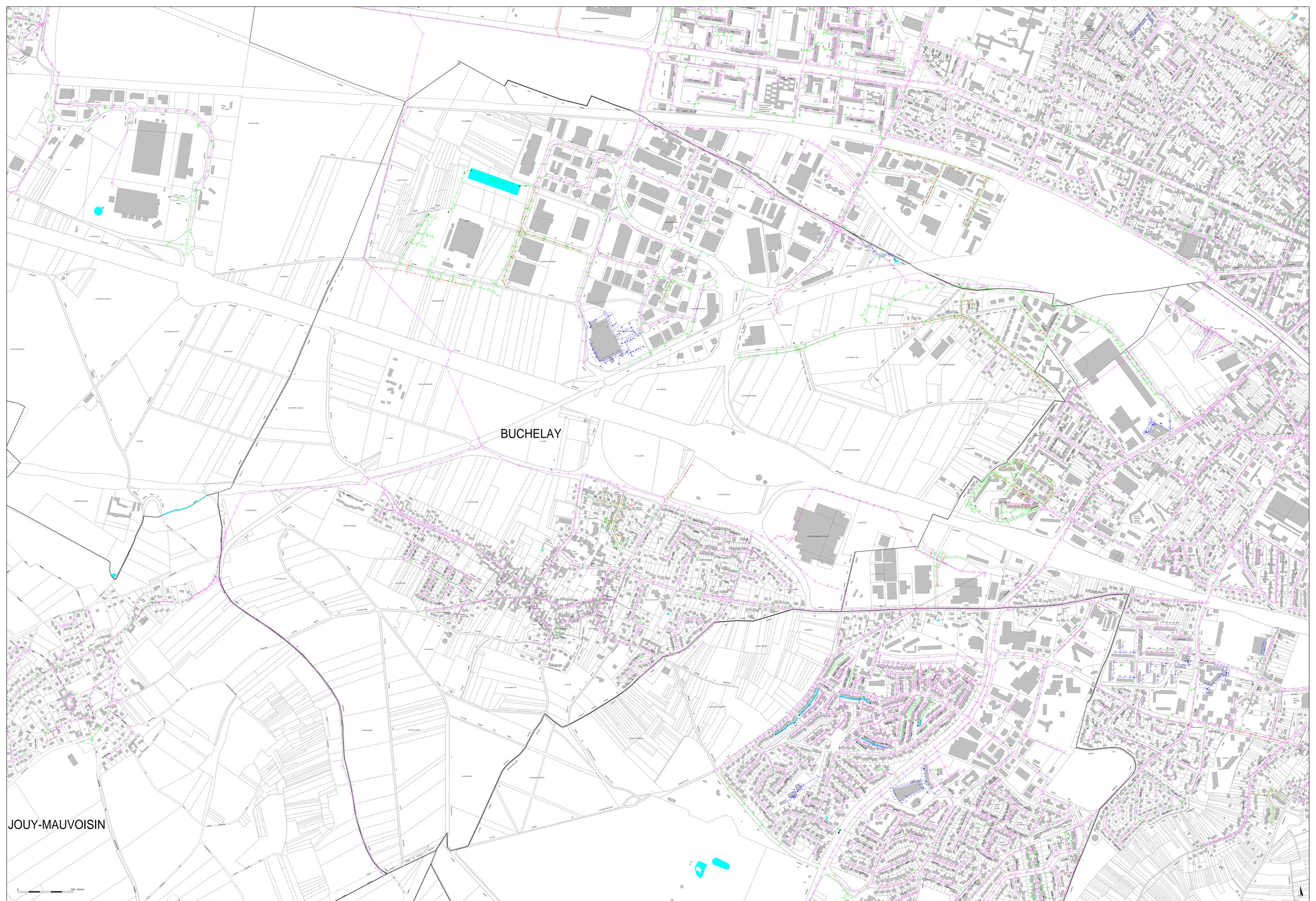
Plan du CSDU de Guitrancourt

Plan général du CSU
de Guiltrancourt

31 décembre 2008
Echelle : 1/3000

-  Bassins de lixivats de déchets non dangereux
-  Alvéole de déchets non dangereux en attente d'exploitation
-  Alvéole de déchets non dangereux en attente de couverture
-  Alvéole de déchets non dangereux en exploitation
-  Bassins biotierre
-  Biotierre
-  Réservoirs de lixivats de déchets dangereux
-  Alvéoles de déchets dangereux en attente de couverture provisoire
-  Alvéoles de déchets dangereux en exploitation ou en attente
-  Limite de zone ou de propriété
-  Cotes altimétriques
-  Couverture provisoire en argile et terre végétale
-  Couverture provisoire en géomembrane
-  Couverture provisoire en géomembrane
-  Stocks de matériaux inertes
-  Pelouses ou sols nus
-  Plantations
-  Bassins et caniveaux (eaux de ruissellement)
-  Routes et pistes d'accès





BUHELAY

JOUY-MAUVOISIN

